



UNITED NATIONS
SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GROUP
.....



DECADE
OF
ACTION

Nations Unies

Cadre de Coopération
des Nations Unies pour
le Développement Durable
de l'Algérie

2023-2027



UNITED NATIONS
SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GROUP
.....



DECADE
OF
ACTION





Nations Unies Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable de l'Algérie 2023-2027

2022



Avant-propos

Le présent Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2023-2027 entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) en Algérie constitue le document de référence sur lequel travailleront conjointement les deux Parties pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Plan d'action du Gouvernement (2021-2024) et pour l'accélération de la réalisation des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 par l'Algérie.

Ce Cadre de coopération s'appuie sur les succès de la coopération passée entre les deux Parties et trouve son ancrage dans les résultats probants réalisés pendant le cycle 2016-2022. Il est aligné sur les priorités stratégiques de l'Algérie en matière de développement durable, le Plan d'Action du Gouvernement 2021-2024 et le Plan de Relance économique 2020 pour répondre aux attentes de la Partie algérienne.

Dans l'esprit de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ce Cadre de coopération prône une programmation conjointe et intégrée des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU) dédiée à la réalisation des ODD. Il renforce le principe de responsabilité, de transparence et de redevabilité vis-à-vis de l'Algérie et de tous les partenaires de développement.

En tenant compte des défis et des accélérateurs de développement identifiés dans l'Analyse Commune de Pays, ainsi que des avantages comparatifs des Nations Unies, le Cadre a pour but de contribuer, en conformité avec les objectifs arrêtés par la Partie algérienne à engager l'Algérie sur la voie d'un développement économique résilient, inclusif et solidaire, et d'une croissance verte, à l'aide d'un capital humain renforcé, en portant une attention particulière aux localités accusant un retard en matière de développement et à la frange de la population vivant en situation de vulnérabilité. Cette contribution s'organise au sein de quatre résultats stratégiques et divers produits qui seront la base des documents de programmation des entités du Système des Nations Unies en Algérie et des plans de travail conjoints entre les agences, fonds et programmes onusiens.

Ce document est l'aboutissement d'un processus participatif de consultation avec les différents secteurs et partenaires de développement, suivant la feuille de route accordée entre le ministère des Affaires Étrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger et le SNU en Algérie.

Les signataires de ce document s'engagent à mettre en œuvre ce Cadre de Coopération selon les priorités dans un esprit de partenariat de confiance étroite, afin de contribuer à un développement juste, équitable et durable qui ne laisse personne pour compte.


M. Abdelghani MERABET
Directeur Général des Relations Multilatérales a.i.
Ministère des Affaires Etrangères et
de la Communauté Nationale à l'Étranger




S.E.M. Alejandro Alvarez
Ambassadeur-Coordonnateur Résident des Nations
Unies en Algérie



Mme Irina Buttoud
Représentante de la FAO



Mme Rania Bikhazi
Directrice du Bureau de l'OIT
pour l'Algérie, la Libye, le Maroc,
la Mauritanie et la Tunisie



M. Mohamed Saleck Ahmed Ethmane
Représentant de l'OMPI



M. Hamadou Nouhou
Représentant de l'OMS a.i.



Organisation
mondiale de la Santé
Algérie



Mme Cristina Albertin
Représentante régionale de l'UNODC



Mme Hassiba Sayah
Représentante de l'ONUDI



M. Adel Zeddani
Directeur pays de l'ONUSIDA



Mme Blerta Aliko
Représentante résidente du PNUD



Mme Faiza Bendriss
Cheffe du Bureau de l'UNFPA



Mme Souraya Hassan
Représentante a.i de l'UNICEF



Mme Antonia De Meo
Directrice de l'UNICRI



United Nations
Interregional Crime and Justice
Research Institute



p.p. Felicia Baroni

En partenariat avec :



Table des Matières

Avant-propos.....	5
Résumé Exécutif	11
CHAPITRE 1 : PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030	13
CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT À L'AGENDA 2030	17
2.1 Processus d'établissement des priorités du SNU et principes directeurs du Cadre de Coopération.....	17
2.2. Théorie du Changement	18
2.3. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies en Algérie et résultats attendus en termes de développement	20
2.4. RÉSULTATS STRATÉGIQUES DU CADRE DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS	24
RÉSULTAT 1 DU CADRE DE COOPÉRATION :	24
RÉSULTAT 2 DU CADRE DE COOPÉRATION :	27
RÉSULTAT 3 DU CADRE DE COOPÉRATION :	31
RÉSULTAT 4 DU CADRE DE COOPÉRATION :	35
2.5. Synergies entre les résultats du Cadre de Coopération et Thèmes Transversaux	38
2.6. Configuration de l'Équipe Pays des Nations Unies.....	40
CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION	40
3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques	41
3.2. Gouvernance du Cadre de Coopération 23-27	42
CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	44
4.1. Suivi des progrès du Cadre de Coopération	44
4.2 Evaluation.....	45
ANNEXE I : MATRICE DES RESULTATS	46
ANNEXE II : ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS.....	58
ANNEXE III : CADRE LEGAL	59

Acronymes

ADPIPME	Agence de Développement des PME et de la Promotion de l'Innovation
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANADE	Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat
ANEM	Agence Nationale de l'Emploi
APC	Assemblée Populaire Communale
APRUE	Agence Nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie
APW	Assemblées populaires des Wilayas communales
BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
BM	Banque Mondiale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEREE	Commissariat aux Energies Renouvelables et à l'Efficacité Energétique
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale
CNESE	Conseil National Economique, Social et Environnemental
CNTPP	Centre National des Technologies de production plus Propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CR	Coordonnateur Résident
CRASC	Centre de recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle
CREAD	Centre de recherche en Economie Appliquée pour le Développement
DGRM	Direction Générale des Relations Multilatérales
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FNUAP	Fond des Nations Unies pour la Population
FVC	Fond vert climat
GCOM	Groupe Communication
GDO	Groupe des Operations
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GP	Groupe Programme
GR	Groupe de Résultat
IEA	Agence Internationale de l'Energie
IFAD	Fonds international de développement agricole
INFF	Cadre du système de financement intégré
IPU	Union Interparlementaire
LNOB	<i>Leave No One Behind</i>
MAECNE	Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MICS	Enquête à indicateurs multiples

MSNFCF	Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
MS	Ministère de la Santé
NEET	Personne ni en études, ni en emploi, ni en formation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de Santé
ONPLC	Organe national de prévention et de lutte contre la corruption
ONPPE	Organe national de promotion et de protection de l'enfance
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSC	Organisations de la Société Civile
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTC	Plan de travail conjoint
RNV	Revue nationale volontaire
RS	Résultat stratégique
SDN	Réseau pour le Développement Durable
SNU	Système des Nations Unies
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNCT	Équipe de Pays des Nations Unies
UN-DESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets
UNSD	Division de la statistique des Nations Unies
UNSDG	Groupe des Nations Unies pour le Développement durable

Résumé Exécutif

Ce Cadre de Coopération, couvrant la période 2023-2027, s'inscrit dans le contexte de la réforme du système de développement des Nations Unies qui vise à assurer un appui plus intégré et orienté vers les Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Agenda 2030 des Nations Unies tout en tenant compte des besoins identifiés par le partenaire algérien et de ses priorités en lien avec la réalisation des ODD. Il représente la vision et la direction stratégique de la coopération entre l'Algérie et les Nations Unies, en ciblant en particulier les catégories de population vivant en situation de vulnérabilité.

Les progrès de l'Algérie par rapport aux cibles des ODD depuis 2015 ont été notables. Malgré le contexte de crise sanitaire de la Covid, les réformes dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, au cœur du Plan d'Action du Gouvernement 2021-2024, se poursuivent à un rythme soutenu, avec pour objectifs l'accélération de la diversification économique et de la transition énergétique, la création d'emplois, notamment pour les jeunes, ainsi que l'amélioration des services publics et la résilience des institutions et de la population face aux changements climatiques et aux différentes crises. Le Plan accorde une place prépondérante à l'inclusion socio-économique des populations des régions accusant un retard en matière de développement. Il reconnaît que la réalisation de ces réformes requiert des changements dans les modes de gouvernance pour une société plus inclusive et une administration plus moderne et plus performante.

S'appuyant sur l'analyse du progrès de l'Algérie dans l'atteinte des cibles des ODD et sur son Rapport Volontaire National, présenté à l'ECOSOC en 2019, l'Équipe de pays des Nations Unies considère que les défis transversaux pour l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont : i) le renforcement de la confiance dans les institutions ; ii) la lutte contre la dégradation de la biodiversité, les changements climatiques et l'accroissement des risques majeurs ; iii) la transformation de l'économie vers un modèle résilient, à faible empreinte environnementale et générant plus d'emplois décents pour une population active en croissance ; iv) l'accès équitable à des services de santé de qualité ; v) la durabilité et l'efficacité du modèle social ; vi) l'autonomisation et l'inclusion socio-économique des femmes et des jeunes ; vii) l'amélioration de la qualité du système d'éducation et de formation pour son adéquation avec les besoins du marché de travail.

Compte tenu de l'existence d'un important capital humain qualifié, de l'allocation importante de ressources financières publiques au développement durable et de l'existence d'un réseau d'infrastructures socio-économiques robuste, la vision nationale d'un développement économique résilient, inclusif et solidaire, et d'une croissance bénéficiant à toutes les franges de la société y inclus les catégories de personnes vivant en situation de vulnérabilité dans les régions accusant un retard en matière de développement est réalisable. Toutefois, ceci requiert la mise en œuvre de politiques publiques qui intègrent les trois dimensions du développement durable, à savoir la prise en charge des besoins de la population en termes de développement social, économique et environnemental.

L'appui du Système des Nations Unies en Algérie tient compte des avantages comparatifs du système

multilatéral qui se situent notamment au niveau du plaidoyer en faveur d'un espace politique pour le développement durable et de la mobilisation d'expertise qui permet de renforcer les capacités humaines et institutionnelles de la Partie algérienne. Il tient compte également de l'effet de levier que représentent les potentialités considérables de l'Algérie en matière de transition vers le développement durable. Avec une approche de mutualisation des efforts des agences onusiennes, ce cadre se focalise sur des actions à fort potentiel pour la réalisation, par la Partie algérienne avec l'appui du SNU, des ODD, dans le but de contribuer à la réalisation des quatre résultats suivants :

- La population, y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie des conditions nécessaires au développement d'une économie plus résiliente et diversifiée en s'appuyant sur un environnement favorable à l'investissement et au développement des entreprises durables créatrices de valeurs ajoutées et génératrices d'emplois décents.
- La population bénéficie d'institutions plus transparentes, redevables et efficaces qui garantissent une participation inclusive, l'Etat de droit ainsi que la promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination, y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité.
- La population, y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie des services de santé de qualité, résilients, y compris en matière de prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection sociale performant.
- La population bénéficie de la mise en œuvre des politiques adoptées par le gouvernement algérien en consécration du droit constitutionnel à un environnement sain et en lien avec ses objectifs de transition énergétique, ainsi qu'en conformité avec les traités environnementaux multilatéraux portant, entre autres, sur la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, la gestion des risques majeurs, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres

La mise en œuvre des actions prévues par ce cadre prendra systématiquement en considération cinq dimensions transversales : i) la généralisation de l'égalité des sexes pour apporter les réponses les plus adéquates et transformatrices ; ii) l'utilisation du numérique comme levier tant pour l'accès aux services et leur gestion que pour faciliter les échanges économiques ; iii) la production et l'analyse de données désagrégées qui permettront de mieux identifier les personnes vivant en situation de vulnérabilité et de renseigner les politiques publiques ; iv) la coopération Sud-Sud et triangulaire en s'appuyant sur les pratiques à succès ainsi que sur les solutions innovantes et efficaces ; v) l'innovation qui sera encouragée dans une optique d'accélération de la transition vers le développement durable.

Ce cadre de Coopération 2023-2027 rassemble les agences, fonds et programme du SNU opérant en Algérie, ainsi que certaines entités onusiennes non-résidentes, identifiées en concertation avec le Gouvernement algérien et qui apporteront l'expertise dont elles disposent où qu'elles pourraient mobiliser dans les domaines prioritaires définis par la Partie algérienne. Il sera opérationnalisé à travers des Plans de travail annuels conjoints pour chaque résultat stratégique, et le rapportage annuel au Comité Exécutif, co-présidé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et Bureau du le Coordonnateur Résident du SNU afin d'assurer la redevabilité de l'action onusienne et son alignement sur les priorités nationales. Le Comité Exécutif décidera également de l'ajustement éventuel des résultats du Cadre. Avant la fin du cycle, une évaluation indépendante sera menée pour documenter les leçons apprises de la coopération et formuler des recommandations pour le nouveau cycle.

CHAPITRE 1 : PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

L'Algérie a accompli des progrès de développement considérables qui lui ont permis de maintenir sa position parmi les pays à indice de développement humain élevé, premier au Maghreb et troisième en Afrique¹. L'Algérie fait partie des rares pays qui sont parvenus à faire reculer la pauvreté monétaire de 75% au cours de la période 1995-2011². Le rapport global sur le développement durable du *Sustainable Development Network* (SDN) dans son édition 2022 crédite l'Algérie d'un score de 71.54 sur 100 dans l'atteinte des 17 ODD, ce qui la place en tête de la région MENA.

Selon le bilan du progrès dans l'atteinte des ODD commissionné par le SNU Algérie, le pays a déjà parcouru 55% des cibles ODD sur les 103 indicateurs disponibles.

En 2016, l'Algérie a mis en place un Comité interministériel chargé de la coordination de la mise en œuvre et du suivi des ODD qui regroupe les différents acteurs impliqués. Le pays a présenté son premier Rapport National Volontaire sur l'état d'avancement des ODD en 2019 qui met en exergue les résultats et les défis de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

La Constitution accorde une priorité au bien-être général du citoyen algérien en mettant en place des politiques à caractère social comme l'accès gratuit et universel aux services de base, les subventions des prix de certains produits de base, les services d'assistance sociale et la couverture en protection sociale. Le pays a ainsi obtenu des résultats significatifs en matière de réduction de la mortalité infanto-juvénile, tombée à 24 décès pour 1000 naissances³ et de mortalité néonatale dont le taux est de 12 décès pour 1000 naissances vivantes en 2019⁴. Les efforts consentis dans les domaines de la santé et de l'éducation ont permis d'assurer à la population un accès gratuit aux soins et à la scolarité. Avec un taux brut de scolarisation de 98,5% pour le cycle primaire, et de 96,3% pour le cycle moyen, l'Algérie est très proche de l'atteinte de la scolarisation de toute la population jusqu'à 16 ans⁵. La mise en œuvre du Plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle (2015-2019) a permis l'accroissement du taux d'accouchements assistés et l'atteinte de la cible ODD en enregistrant un taux de mortalité maternelle de 48,5 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2019 alors que ce taux s'élevait à 215 en 1992 et 57,7 en 2016. La prévalence du Sida est très faible (0.1 cas pour 100.000 habitants) alors que l'incidence de la tuberculose est passée de 60,7 cas pour 100.000 en 2010 à 54,6 cas en 2018. L'Algérie a par ailleurs été certifiée par l'OMS en tant que deuxième pays de la région de l'OMS pour l'Afrique à avoir obtenu la certification de l'élimination du paludisme en mai 2019.

Les principaux défis auxquels le système de santé algérien doit faire face sont en lien avec la dynamique démographique du pays et l'apparition de nouvelles maladies. Pour être en mesure de prévenir et faire

¹ Rapport de Développement Humain, 2022, PNUD

² Estimation de la Banque Mondiale sur la base de l'enquête nationale de consommation des ménages 2011

³ Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS 6), 2019

⁴ Idem

⁵ Algérie Rapport de la Revue Nationale Volontaire : Progression de la mise en œuvre des ODD (juillet 2019)

face aux maladies non-transmissibles tout en continuant de lutter efficacement contre les maladies infectieuses dont les réurgentes et celles de type nouveau comme la Covid19, le Gouvernement algérien a pour objectif d'atteindre la couverture sanitaire universelle à travers des mesures qui garantiraient des services de santé de qualité pour tous et dans le respect de la dignité des malades à travers tout le territoire et sur la base des disparités géographiques (renforcement et organisation de l'offre de soins hiérarchisation des soins, renforcement de la prévention et des soins de proximité etc.).

Le chantier colossal entrepris après l'indépendance dans le secteur de l'éducation a permis d'atteindre un niveau d'alphabétisation des personnes âgées de 15-24 ans de 97,4% en 2018⁶, un taux de scolarisation à l'école primaire de 97,1% des enfants d'âge scolaire, sans écart significatif entre les sexes et un taux de fréquentation du cycle moyen (collège) de 85,3% avec un indice de parité en faveur des filles (108 filles scolarisées pour 100 garçons)⁷. Pour répondre aux défis restant de l'accès universel, le Gouvernement algérien s'est engagé à mener des actions en matière de démocratisation et d'approfondissement de l'enseignement en vue d'assurer, non seulement un accès égal de tous et de toutes à l'éducation, mais également la réussite du plus grand nombre, dans un système éducatif fondé sur l'équité et la qualité. Les priorités nationales dans ces domaines s'articulent notamment autour de la poursuite de la réforme pédagogique, de l'amélioration de la gouvernance du système éducatif et de la professionnalisation des personnels par la formation. L'amélioration de l'adéquation entre l'enseignement supérieur et les besoins du marché du travail est aussi une priorité nationale.

L'Algérie s'est également attelée à améliorer l'accès des femmes aux soins de santé maternelle et procréatifs à travers notamment l'accès universel aux services de soins et au système de sécurité sociale, la mise à disposition des femmes de différents produits de contraception à titre gratuit ou remboursable et des prestations des assurances maladie et maternité accordées aux femmes salariées ou exerçant pour leur propre compte. Consolider les gains de l'accès à la santé maternelle et reproductive continue de figurer parmi les priorités nationales.

Par rapport aux droits, l'Algérie a enregistré des avancées importantes en matière de protection des droits des femmes : ces dernières jouissent de l'égalité en vertu du code de la nationalité et d'une rémunération égale entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale, la prévention et lutte contre la violence faite aux femmes est constitutionalisée⁸ et la violence elle-même est pénalisée.

Des défis subsistent toutefois en termes d'égalité hommes-femmes. En effet, l'Algérie, Etat partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) depuis mai 1996, a enregistré un recul de la représentation des femmes dans les assemblées élues.

Au cours des deux dernières décennies, l'Algérie a enregistré d'importants progrès sur le plan du développement économique, grâce aux recettes des hydrocarbures. Le pays dispose ainsi du 4ème PIB du continent africain avec 163.15 Mds USD en 2021⁹. Cinquième pays producteur de gaz et le 13ème producteur mondial de pétrole, l'Algérie a réussi à faire des paiements anticipés au titre de la dette extérieure, qui a été presque entièrement remboursée, et à financer par ses propres moyens le « Programme complémentaire de support à la croissance ». Cependant, la pérennité de la trajectoire ascendante du développement du pays est mise à l'épreuve en raison de la vulnérabilité du modèle économique fortement dépendant des hydrocarbures qui expose l'Algérie à de très forts risques de volatilité, qui ont commencé à se matérialiser avec la chute des prix du pétrole en 2014 et se sont

⁶ UNESCO

⁷ Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 6) 2019

⁸ Article 40 nouveau de la Constitution

⁹ <https://www.ons.dz/IMG/pdf/CNT4T2021.pdf>

confirmés lors de la crise liée à la pandémie du Covid-19. En effet, le tissu productif reste faiblement compétitif, peu intégré dans les chaînes de valeurs mondiales et dominé par la commande publique. Toutefois, la nouvelle loi sur l'investissement et la priorité donnée à la diversification économique, à la production agricole et industrielle, aux technologies de l'information et de la communication, au tourisme, à la pêche et produits de l'aquaculture, aux facilités et exonérations fiscales octroyées aux PME-PMI et aux start-ups, à l'accès aux crédits sont autant de facteurs devant inverser cette situation.

Dans ce contexte et avec la perspective de l'insuffisance des ressources pétrolières face aux projections d'évolution de la demande de consommation interne, l'Algérie mène une politique visant à : i) promouvoir une croissance soutenue et durable à travers une économie diversifiée et une transition énergétique ; ii) encourager la productivité de l'économie et sa modernisation technologique ; iii) créer des emplois en volume suffisant pour réduire le chômage et mieux répartir les fruits de la croissance ; iv) consolider les droits des travailleurs au regard des engagements internationaux de l'Algérie. L'orientation des politiques publiques vers un nouveau modèle de gouvernance et d'économie basé sur la diversification économique, la promotion de l'industrie, de l'agriculture et des startups, de l'entrepreneuriat et de « nouvelles richesses alternatives » constitue le socle du Plan d'Action du Gouvernement 2021-2024¹⁰. Au cœur de ce plan figurent la lutte contre la corruption et la réforme de l'administration et des services publics, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens.

La politique sociale axée sur le développement humain impliquant une redistribution des richesses à travers différentes formes de subventions a permis de garantir l'accès pour toutes et tous aux services sociaux de base et l'éradication de l'extrême pauvreté et d'atteindre un taux de pauvreté monétaire très bas (5,5% en 2011)¹¹. Cependant, certaines personnes vivant en situation de vulnérabilité sont confrontées à une situation sociale et économique difficile à l'exemple des femmes cheffes de familles monoparentales, et des femmes et hommes vivant avec un handicap ou avec le VIH. L'économie actuelle ne permet pas de répondre suffisamment à tous les besoins en matière d'emplois décents, en particulier ceux des femmes dont le chômage est deux fois plus important que celui des hommes (20,4%), et des jeunes, en particulier des jeunes femmes, dont une large proportion n'est ni employée ni scolarisée (32,1% des jeunes femmes de 18 à 24 ans)¹².

Pour faire face aux défis de l'universalité de la couverture maladie notamment pour les femmes ainsi que de la couverture sociale des employés, la promotion de la jeunesse constitue une des grandes priorités du mandat présidentiel et de l'Agenda du Gouvernement, pour laquelle est prévu un Plan national quinquennal 2020-2024 ayant pour but de prendre en charge les besoins des jeunes de manière transversale, partenariale et multisectorielle dans toutes leurs dimensions (citoyenneté et engagement dans la vie publique, formation, emploi et entrepreneuriat, accès au logement, au sport, à la culture, aux loisirs, à la technologie et au numérique). Par ailleurs, certaines régions identifiées comme particulièrement défavorisées par le Gouvernement algérien, ont été désignées comme prioritaires pour des projets de développement des régions accusant un retard en matière de développement.

Assurée d'une expérience avérée en matière de lutte anti-terroriste, l'Algérie jouit d'une sécurité interne et externe, malgré ses 6 500 km de frontières terrestres et son appartenance à la région fragile du Sahel. L'accès des citoyens à la justice et aux services publics est garanti grâce à une présence solide des administrations locales et du système judiciaire sur tout son vaste territoire. Le plan d'action du Gouvernement 2020-2024 met l'accent sur l'intensification des efforts pour l'indépendance de la justice et l'application effective du cadre légal et institutionnel, en conformité avec les standards internationaux.

¹⁰ <http://www.mf-ctrf.gov.dz/presse/plan-action-gouvernement-fr-6-fev-2020.pdf>

¹¹ Enquête sur les dépenses de consommations et le niveau de vie des ménages 2011, ONS

¹² Enquête Emploi ONS 2019

La lutte contre la corruption est au cœur de cette vision, étant donné que les pratiques portant atteinte à la crédibilité des institutions ont fragilisé la confiance entre gouvernants et gouvernés. Le renforcement des mécanismes de contrôle et de redevabilité de ces institutions, ainsi qu'une participation effective des citoyens dans les processus de prise de décision constituent les défis pour rétablir cette confiance.

Sous l'effet des changements climatiques et des modes de production et de consommation non durables, l'Algérie fait aussi face à des défis environnementaux importants qui risquent de s'aggraver dans le futur tels que les feux de forêts, l'érosion des sols, la désertification (le désert occupe 84% du territoire) et la rareté de l'eau (ressources en eau renouvelables totales estimées à 292 m³/an/habitant en 2014, très au-dessous du seuil de rareté absolue de l'eau), ainsi que des cycles de sécheresse (la pluviométrie a baissé de plus de 30% au cours des dernières décennies)¹³. Le fort impact de ces phénomènes sur l'agriculture, le secteur le plus fortement touché, risque de réduire considérablement la sécurité alimentaire. Sous l'effet de l'acidification et de l'augmentation des températures marines, la modification de la structure des écosystèmes engendre la perte d'habitats et d'espèces marines et menace également le capital marin et littoral. Par ailleurs, la concentration de la population en zone urbaine et l'intensité des activités sur la frange littorale engendrent des défis liés à la surexploitation des ressources hydriques et des sols, et de la gestion des déchets.

La préservation de la biodiversité ainsi que la lutte contre le réchauffement global et la pollution atmosphérique à travers des technologies vertes et le passage à une économie circulaire, notamment par le recours aux énergies renouvelables, sont inscrits parmi les axes stratégiques prioritaires du Plan d'Action du Gouvernement. L'enjeu est de mettre en place d'un côté les cadres légaux et les structures de gouvernance adéquates afin de renforcer la protection de l'environnement, lutter contre toutes les formes de pollutions et promouvoir des technologies de production plus propres, avec la prévention et l'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement, basée sur un rééquilibrage territorial entre le Nord et le Sud et priorisant l'environnement saharien. De l'autre, il s'agit de sensibiliser la population sur le bien-fondé des modes de consommation et de production durables.

L'Algérie a obtenu des résultats significatifs en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la sous-alimentation (l'ODD2) depuis l'ère des OMD. Ainsi, garantir une nutrition saine et suffisante pour sa population constitue un objectif central inscrit dans toutes les politiques nationales de développement. En 2017, le taux de la sous-alimentation s'est élevé à moins de 4.7% de la population alors que le taux moyen dans les pays en développement s'élève à 13%. Néanmoins, des disparités perdurent et la facture alimentaire représente plus de 40% du budget moyen des ménages. La résilience des systèmes alimentaires constitue un défi accentué par les tensions climatiques, la pression démographique et l'instabilité des marchés. Dans ce contexte, le Système des Nations Unies a un rôle à jouer pour contribuer à faire émerger un modèle de sécurité alimentaire résilient basé sur une agriculture résiliente et des systèmes alimentaires durables.

Jusqu'à présent, la réalisation des ODD est essentiellement financée par le budget de l'Etat, qui s'est élevé en 2021 à environ 65 milliards de USD¹⁴. La contribution à la réalisation de ces objectifs du secteur privé et des autres acteurs reste relativement faible. L'accélération de la mise en œuvre des ODD en cette Décennie d'Action requiert un engagement large de l'ensemble des acteurs concernés.

Le Plan d'Action du Gouvernement 2021-2024 affiche une volonté pour mettre en œuvre des réformes drastiques. Leur efficacité permettra à l'Algérie de rebondir et d'accélérer l'atteinte des ODD en cette la décennie d'action afin de concrétiser les promesses de l'Agenda 2030.

¹³ FAO, 2014

¹⁴ Loi de Finance 2021

CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT À L'AGENDA 2030

2.1. Processus d'établissement des priorités du SNU et principes directeurs du Cadre de Coopération

Au cours de l'année 2020, une Analyse Commune de Pays élaborée en interne par le SNU et en concertation avec la Partie algérienne a permis de rassembler les agences, fonds et programmes de l'Équipe de pays des Nations Unies autour d'une compréhension commune de l'état d'avancement de la réalisation des ODD en Algérie, notamment les cibles déficitaires. En 2021, un processus de priorisation fondé sur la théorie de changement a permis de définir les priorités et les domaines d'appuis du SNU pour répondre aux défis identifiés par l'analyse commune de pays et aux priorités identifiées par la Partie algérienne notamment celles énoncées dans le Plan d'action du Gouvernement 2021-2024. Les grands axes du présent Cadre de Coopération ont dans un premier temps été élaborés en concertation avec les partenaires nationaux sous l'égide du Comité exécutif du Cadre de Coopération. Puis des ateliers des groupes de résultats co-présidés par le ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger et les agences du SNU-Algérie, réunissant tous les secteurs concernés, ont permis de s'accorder sur les théories de changement de chaque résultat et les produits envisagés au titre de la contribution du SNU, ainsi que de discuter des indicateurs de suivi.

Cette priorisation est guidée par les principes directeurs du Cadre de Coopération qui sont au cœur de l'Agenda 2030 :

Ne Laisser Personne Pour Compte (*Leave No One Behind, LNOB*)

Le principe de *ne Laisser Personne pour Compte* suppose de produire des données ventilées et de mener des études qualitatives pour identifier les groupes de personnes vivant en situation de vulnérabilité, cerner les situations spécifiques, les raisons ou les ressorts de leur vulnérabilité. Le Cadre de Coopération appuiera l'analyse et la collecte de données désagrégées en exploitant le potentiel des nouvelles technologies de collecte

et analyse, comme thème transversal. Il entend favoriser des mesures pour promouvoir la participation effective et inclusive de toutes les personnes y compris celles vivant en situation de vulnérabilité ou laissées pour compte et leur accès aux services.

Approche fondée sur les droits de l'Homme

La mise en œuvre des résultats sera conforme aux principes des droits de l'Homme (égalité et non-discrimination, participation, responsabilité)

et au cadre normatif qui guident les organismes des Nations Unies dans leurs activités de développement, le but étant en particulier de renforcer aussi bien les capacités des « porteurs d'obligations », pour qu'ils puissent les honorer, que celles des « détenteurs de droits », pour qu'ils puissent les faire valoir. Le SNU continuera le plaidoyer et le renforcement de capacités des partenaires nationaux afin de leur permettre d'être en adéquation avec les valeurs et les normes de la Charte des Nations Unies.

Egalité hommes-femmes

L'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en soulignant leur effet multiplicateur pour atteindre les ODD et une croissance économique durable, est fermement inscrite dans les résolutions des Nations Unies. Les actions du SNU incluent des indicateurs de performance pour l'égalité et l'autonomisation des femmes, et les agences des Nations Unies sont redevables à travers le plan d'action à l'échelle du SNU.

Résilience

Le SNU s'appuie sur une meilleure préparation et réponse aux risques naturels, environnementaux, sanitaires et ceux liés aux prix sur les marchés y compris ceux des produits alimentaires de base. Sur la base de cette analyse, les résultats stratégiques de ce document ont été identifiés pour anticiper et augmenter la résilience y compris des institutions nationales, à travers les activités de sensibilisation, de renforcement des capacités ou la mise en place des mécanismes de financements.

Approche intégrée et multidimensionnelle dans l'élaboration des programmes

La réalisation des ODD qui sont fondés sur une approche intégrée implique l'adoption d'une approche intersectorielle. Ainsi, ce document

repose sur la programmation conjointe et les approches interinstitutionnelles qui intègrent les différentes dimensions de l'Agenda 2030 (prospérité, population, planète, paix et partenariats).

Redevabilité

Ce Cadre repose sur le principe de redevabilité du SNU envers la Partie algérienne pour ce qui concerne le soutien des efforts consentis par celle-ci en matière de réalisation des Objectifs de Développement Durable. Ceci se traduit par l'adoption de Plans de travail conjoints et la production de rapports annuels par le SNU afin de mieux rendre compte des résultats réalisés et assurer le suivi des objectifs fixés par le Cadre de coopération.

Durabilité

La durabilité permet de préserver et de consolider les résultats obtenus en matière de réalisation des objectifs de développement durable. L'Agenda 2030 vise à assurer la protection durable de la planète et la gestion durable des ressources naturelles, à favoriser une croissance économique inclusive et soutenue, à mettre fin à la pauvreté et à améliorer le bien-être. L'observance de ce principe s'effectuera à travers les actions de renforcement des capacités qui constituent l'essence de l'intervention du SNU pour l'atteinte des résultats du cadre de coopération pour le développement durable.

2.2. Théorie du Changement

A l'issue de plusieurs ateliers, l'analyse de l'état d'avancement en matière de réalisation des cibles des ODD par l'Algérie, du paysage économique et financier et celle des franges de la population vivant en situation de vulnérabilité a permis à l'Equipe pays des Nations Unies en Algérie d'identifier les défis transversaux

suivants : i) Renforcer la confiance dans les institutions; ii) Diversifier l'économie vers un modèle résilient et générant plus d'emplois décents ; iii) Renforcer l'accès équitable et inclusif à des services de santé de qualité iv) Renforcer la durabilité et l'efficacité du modèle social; v) Garantir l'autonomisation et l'inclusion socio-économique des femmes et des jeunes; vi) Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation et son adéquation avec les besoins du marché du travail ; vii) Préserver la biodiversité, s'adapter aux changements climatiques et atténuer les risques majeurs.

Afin de répondre à ces défis, le Gouvernement Algérien à travers son Plan d'action 2021-2024, a engagé l'Algérie sur la voie d'un développement économique résilient, inclusif et solidaire, et d'une croissance verte et durable, en s'appuyant sur le capital humain, en renforçant la gouvernance et une attention particulière aux régions connaissant un écart en matière de développement et aux populations vivant en situation de vulnérabilité.

L'analyse commune de pays montre que l'Algérie est bien placée pour accélérer le progrès vers la réalisation des ODD compte tenu de son grand potentiel, des grands investissements réalisés dans les infrastructures socio-économiques du pays et de la disponibilité des ressources financières importantes au niveau du budget de l'Etat. L'amendement de la Constitution, approuvé par referendum en 2020, garantit le droit des Algériens au développement durable, à l'égalité et à l'épanouissement de la « personne humaine ». L'Algérie est également partie à la majorité des conventions, traités et instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

La méthode de la théorie de changement a été utilisée pour déterminer les champs d'interventions et les dimensions essentielles et catalytiques permettant d'adopter une vision en matière de développement durable et inclusif, en adéquation avec l'Agenda 2030. L'analyse causale des défis entravant l'atteinte des ODD cités plus haut et des objectifs stratégiques tels qu'articulés dans le Plan d'action du Gouvernement, a permis d'identifier les changements accélérateurs auxquels les Nations Unies peuvent contribuer de manière significative et qui relèvent de leurs avantages comparatifs.

La théorie de changement a permis d'établir la nécessité que les politiques publiques du Gouvernement algérien et les stratégies qui en découlent doivent créer les conditions de l'essor de l'économie qui génèrera des emplois décents, et préservera la biodiversité. Ceci conduira à une économie plus résiliente et diversifiée ainsi qu'à l'augmentation du niveau et de la qualité de vie pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, les capacités des institutions sont requises pour fournir – de manière efficace- des services publics de qualité, qui mettent le citoyen au centre de son action et permettent de réduire les disparités géographiques et d'assurer l'égalité des sexes et d'assurer l'inclusion des personnes notamment celles vivant en situation de vulnérabilité, tant dans le domaine socio-économique que civil et politique. Le changement voulu requiert également une capacité de résilience de la part de la société notamment face aux vulnérabilités liées aux changements climatiques.

Concentrée sur des financements à portée catalytique, la contribution du SNU à la théorie de changement trouve sa valeur ajoutée au niveau du plaidoyer et de la mobilisation d'expertise de haut niveau et de financement qui permettent d'aboutir à des solutions intégrées. Les Nations Unies en Algérie sont aussi bien placées pour appuyer le renforcement des capacités au niveau institutionnel afin d'accompagner la mise en œuvre des stratégies ou plans d'action (inter)sectoriels, notamment pour leur mise à niveau par rapport aux standards internationaux. L'appui en matière de collecte et d'analyse des données afin de mieux identifier les besoins et les attentes d'appui technique et d'expertise fait partie intégrante du mandat des Nations Unies, qui a pour but de renseigner les politiques publiques pour une meilleure prise en charge des besoins de la population. Le plaidoyer pour l'inclusion des personnes vivant en situation de vulnérabilité, le renforcement de la résilience et la diversification des sources et mécanismes de financement pour le développement sont considérés comme des avantages comparatifs de l'ONU en

Algérie.

En 2030, l'Algérie sera solidement engagée sur la voie d'un développement économique durable résilient, inclusif et solidaire, et d'une croissance, sur la base d'un développement humain renforcé si :

- *Les stratégies et politiques publiques créent les conditions de l'essor d'une économie qui génère des emplois durables et décents dans une économie diversifiée et qui conduit à l'augmentation du niveau et de la qualité de vie pour l'ensemble de la population ;*
- *Les institutions sont efficaces à fournir des services publics de qualité, à réduire les disparités géographiques, à assurer l'égalité des sexes et à inclure les personnes vivant en situation de vulnérabilité dans le développement socio-économique notamment les jeunes et les femmes ;*
- *La capacité de résilience de la société et des citoyen(ne)s est suffisamment renforcée pour faire face aux vulnérabilités,*
- *Le financement pour le développement, soit public ou privé, est élargi et orienté vers le développement durable.*

Parce que :

- *Les droits des Algérien(ne)s au développement durable, à l'égalité, et à l'épanouissement individuel sont garantis par la Constitution.*
- *L'Algérie respecte ses engagements internationaux envers les conventions et traités des Nations Unies qu'elle a ratifiés.*
- *Le pays dispose d'infrastructures et de ressources financières importantes et d'un capital humain qualifié.*

2.3. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies en Algérie et résultats attendus en termes de développement

Le Plan d'Action du Gouvernement 2021-2024 met un accent particulier sur le renouveau économique, "le fer de lance de l'action du Gouvernement", qui viendrait remédier aux faiblesses structurelles du modèle économique causées par une forte dépendance au secteur des Hydrocarbures en ciblant le développement des secteurs porteurs de croissance économique. Comme illustré par l'Analyse Commune de Pays, le modèle économique de l'Algérie - qui a permis au pays de financer une politique sociale axée sur la solidarité et d'avancer considérablement dans le classement de l'Indice de développement

humain – a montré indéniablement ses mérites mais aussi une certaine vulnérabilité à cause de l'instabilité des prix des hydrocarbures. Le chômage des jeunes, la participation modérée des femmes dans l'emploi formel – notamment dans le secteur privé - et la taille importante du secteur informel sont des préoccupations du Gouvernement et sont pris en charge dans le Plan d'action du Gouvernement 2020-2024. La transition vers la diversification économique, des secteurs de croissance économique permettra d'assurer une durabilité du financement du développement durable.

L'engagement de l'Algérie à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 7% à l'horizon 2030 et l'empreinte environnementale de son économie offre une réelle opportunité de créer des emplois durables et de maximiser les bénéfices du dividende démographique d'un pays jeune et connecté. La ratification de l'Accord de Paris et la mise en place du Plan National Climat témoignent de la volonté politique d'accélérer les efforts pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. Afin de garantir la durabilité du modèle économique et la protection des ressources naturelles, l'Algérie a adopté le Plan National des Modes de Consommation et Production Durables en 2017. Les changements de comportements dans la consommation et une production plus propre et respectueuse de l'environnement contribueront également au bien-être et la santé de la population.

Fidèle à sa politique de solidarité et de justice sociale, le Gouvernement priorise dans son Plan d'Action 2021-2024 le renforcement du capital humain notamment à travers la consolidation de sa politique sociale avec une prise en charge des personnes vivant en situation de vulnérabilité, la rénovation de l'institution scolaire et la réforme hospitalière.

Les défis du système hospitalier se trouvent notamment au niveau des maladies non-transmissibles, la prévention et l'accès à des soins de qualité pour certaines personnes vivant en situation de vulnérabilité, tandis que le système d'éducation requiert une meilleure adéquation avec les besoins du marché de travail, et une attention particulière sur les filles et garçons à risque de décrochage scolaire. La réforme du système éducatif et celle hospitalière reflète aussi la vision d'un nouveau mode de gouvernance pris en charge par le plan d'action du Gouvernement.

Le Plan d'Action du Gouvernement 2021-2024 prône par ailleurs un nouveau mode de gouvernance "empreint de rigueur et de

transparence" et le plein exercice des droits et des libertés. La mise en œuvre des priorités gouvernementales pour renforcer la transparence, la redevabilité, la participation effective des citoyens dans la vie publique, le renforcement du dialogue et la justice indépendante efficace et mieux à même de répondre aux besoins des citoyens constituent le socle de la nouvelle République et sont à la base d'une réforme et d'une modernisation de l'administration publique.

Selon les principes directeurs de l'Agenda 2030 et l'Analyse Commune de Pays produite par l'Equipe de pays des Nations Unies, les points d'entrée du SNU se trouvent au niveau du renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la promotion de l'entrepreneuriat et du travail décent, les mécanismes de financement, notamment dans l'économie verte et innovante, et l'inclusion des jeunes et des femmes dans la vie active. Fortement attaché au principe de résilience, le SNU met également à profit ses avantages comparatifs dans le domaine de renforcement des capacités pour faire face aux risques majeurs et pour atténuer les effets négatifs des changements climatiques, à travers les mécanismes de financement et la sensibilisation.

Les avantages comparatifs du SNU se trouvent également au niveau du renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la transparence et l'état de droit, la gestion décentralisée des services publics et l'inclusion des citoyens dans la vie publique. Fidèle à son principe de ne laisser personne pour compte, le SNU met à disposition son expertise pour l'identification des besoins spécifiques des personnes vivant en situation de vulnérabilité à travers des données désagrégées et des analyses approfondies sur les causes profondes, afin de renseigner les politiques sociales.

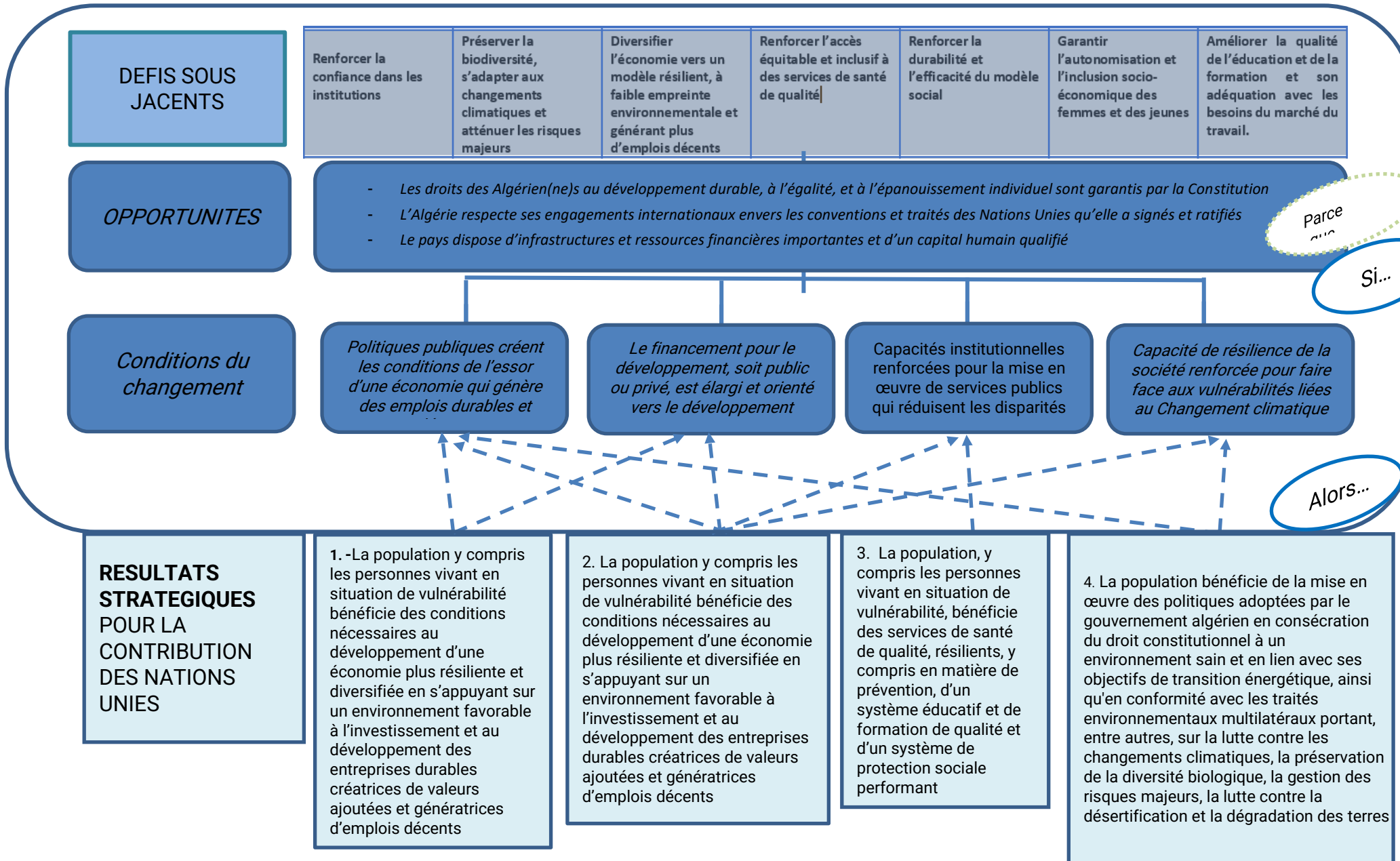
Dans le cadre de ce nouveau cycle de coopération, le SNU en Algérie mobilisera l'expertise dont il dispose aux niveaux national, régional et mondial, et mettra à profit la diversité de ses mandats, pour offrir un appui catalytique.

Selon une approche de positionnement stratégique fort sur ses domaines d'avantages comparatifs les plus robustes, tout en visant des domaines les plus transformateurs pour accélérer les progrès vers 2030, le Système des Nations Unies, en concertation avec ses partenaires nationaux, a choisi de s'engager à contribuer aux efforts nationaux pour quatre résultats stratégiques¹⁵ escomptés afin que d'ici 2027 :

- La population y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité bénéficie des conditions nécessaires au développement d'une économie plus résiliente et diversifiée en s'appuyant sur un environnement favorable à l'investissement et au développement des entreprises durables créatrices de valeurs ajoutées et génératrices d'emplois décents.
- La population bénéficie d'institutions plus transparentes, redevables et efficaces qui garantissent une participation inclusive, l'Etat de droit ainsi que la promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination, y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité.
- La population, y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie des services de santé de qualité, résilients, y compris en matière de prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection sociale performant.
- La population bénéficie de la mise en œuvre des politiques adoptées par le gouvernement algérien en consécration du droit constitutionnel à un environnement sain et en lien avec ses objectifs de transition énergétique, ainsi qu'en conformité avec les traités environnementaux multilatéraux portant, entre autres, sur la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, la gestion des risques majeurs, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres

¹⁵ Un résultat stratégique représente un changement attendu au niveau des performances institutionnelles et des comportements individuels ou de groupes. Le système des Nations Unies y contribue aux côtés de l'ensemble des acteurs du développement.

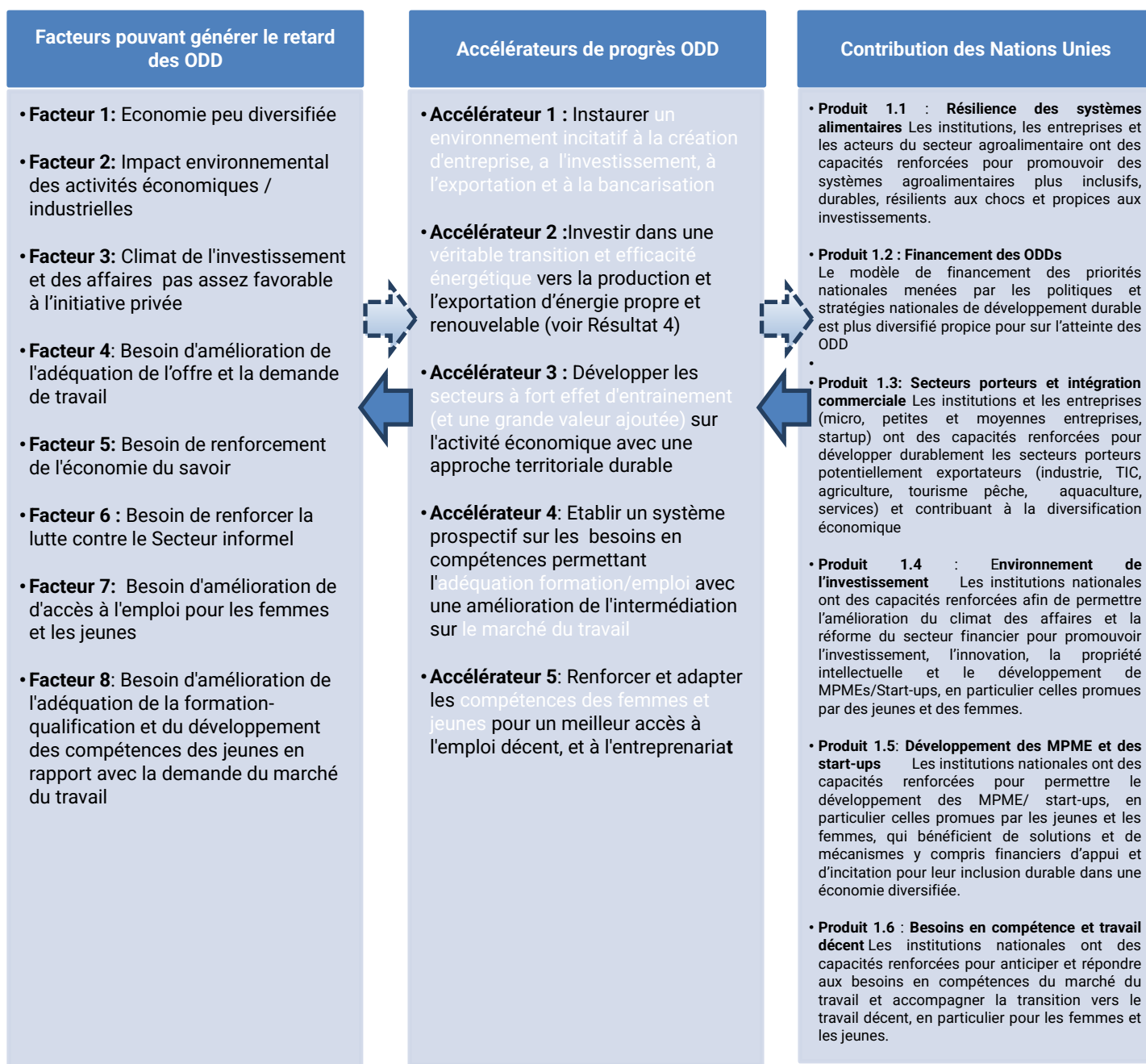
THEORIE DU CHANGEMENT DES RESULTATS ATTENDUS DE LA CONTRIBUTION 2023-2027 DU SNU A L'ACCELERATION DES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES ODD EN ALGERIE



2.4. RÉSULTATS STRATÉGIQUES DU CADRE DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS

RÉSULTAT 1 DU CADRE DE COOPÉRATION : La population y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité bénéficie des conditions nécessaires au **développement d'une économie plus résiliente et diversifiée** en s'appuyant sur un **environnement favorable à l'investissement et au développement des entreprises durables créatrices de valeurs ajoutées et génératrices d'emplois décents.**

Théorie du Changement



Accélérer les efforts de l'Algérie pour réduire la dépendance structurelle vis-à-vis des hydrocarbures (représentant 90% des exportations¹⁶, 30% des recettes fiscales¹⁷ et 19% du PIB), consolider et promouvoir le système productif et créer des emplois durables à pour conditions, 1/ l'investissement accru dans le développement de filières productives durables et des secteurs porteurs à fort effet d'entraînement tels que l'industrie, les TIC, le tourisme, les services, en particulier l'agroalimentaire, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, qui permettrait de contribuer positivement à la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, et 2/ le développement du secteur privé. À cet égard, l'instauration d'un environnement incitatif à la création d'entreprises durables, à l'investissement, à l'exportation et à la modernisation du système bancaire et financier, constitue un levier essentiel, aux côtés de la numérisation à l'effet multiplicateur sur tous ces éléments.

Parallèlement, pour améliorer l'accès à l'emploi décent y compris dans les localités accusant un retard en matière de développement, mettre en place des systèmes de mise en adéquation de la formation avec l'emploi tout en renforçant les compétences des femmes et des jeunes est indispensable au développement d'une économie inclusive.

Avantages comparatifs et Contribution des Nations Unies

Le SNU en Algérie possède des avantages comparatifs pour la **mise en conformité avec les normes internationales du travail** tant au niveau de la promotion de l'emploi et de l'égalité des chances qu'au niveau des conditions de travail et du dialogue gouvernement/employeur/travailleurs. Le SNU apporte par ailleurs une **expertise et des bonnes pratiques** pour la mise en place des **cadres juridiques** et de **l'écosystème favorable au développement des secteurs d'activités productives** contribuant à une diversification durable.

Le SNU utilisera ces avantages comparatifs pour une meilleure **inclusion des personnes vivant** en situation de vulnérabilité **sur le marché du travail**, en particulier les jeunes et les femmes, une meilleure **efficacité de l'intermédiation** pour plus d'opportunités d'emploi décents, la mise en œuvre de politiques publiques fondées sur le **dialogue social** et intégrant les cadres normatifs ainsi que la **réglementation permettant l'accès au travail décent**. Le SNU appuiera par ailleurs l'essor de secteurs à fort effets d'entraînement sur l'emploi et la productivité comme les **chaines de valeur agro-alimentaires durables** et de **l'économie numérique et créative** en appuyant la mise en place d'un écosystème favorable (politique publique, système financier réactif et adapté, accès aux marchés, compétences, réglementation, cadre normatif, culture...) et en appuyant des mécanismes d'appui et d'incitation aux entreprises en particulier à leur création, à leur mise à niveau, à la diversification de leur production et à l'exportation.

Appuis potentiels des Nations Unies :

Résilience des systèmes alimentaires : Dans ce domaine, le SNU travaillera avec les principaux acteurs du secteur agroalimentaire pour améliorer leur capacité à anticiper les variations du marché et s'en prémunir grâce à une vision sectorielle plus granulaire, des stratégies d'investissement plus résilientes, des chaînes de valeurs raccourcissant le circuit entre le producteur et le consommateur, des facilités d'intégrer le secteur pour les entrepreneurs potentiels, une meilleure valorisation des produits du terroir et des échanges intra et inter régionaux etc. Il en sera de même pour le renforcement du développement de la production agricole, de la pêche et de l'aquaculture.

Financement des ODDs : L'expérience du SNU dans le financement des ODD peut permettre à l'Algérie d'avoir une meilleure visibilité sur la typologie de leur financement actuel (essentiellement par le budget de l'Etat); mais également d'introduire de nouveaux modes de financements des ODD sur le marché Algérien tels que la finance verte, certaines formes de microfinance, des mécanismes incitatifs, etc. Un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Cadre de Financement National Intégré (INFF) pourrait être apporté dans une optique de planification et d'optimisation durable des ressources pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD. Le SNU accompagnera la réforme des finances publiques engagée par le Gouvernement à travers un renforcement des capacités nationales

¹⁶ Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie – Période : Année 2020. Direction Générale des Douanes

¹⁷ <https://www.aps.dz/economie/127524-benabderrahmane-le-budget-de-l-etat-base-a-30-sur-la-fiscalite-petroliere>

dans ce domaine.

Développement des secteurs porteurs et appui à leur intégration commerciale : Le SNU appuiera le Gouvernement à l'identification sur des bases scientifiques des secteurs avec le plus d'externalités positives sur l'économie (industrie, agriculture, TIC, tourisme, nouveaux services...) afin de renforcer les capacités des acteurs au développement durable de ces secteurs en leur facilitant la conquête de nouveaux marchés, la contraction de partenariats stratégiques, l'arrimage à des chaînes de valeur internationales et l'amélioration de leur compétitivité de manière générale construisant ainsi la diversification économique sur la base des avantages comparatifs et compétitifs les plus forts du pays.

Amélioration de l'environnement de l'investissement : Pour cet accélérateur essentiel de la diversification économique, le SNU se propose de travailler sur la réforme du secteur financier à travers notamment des solutions incitatives pour l'inclusion financière en lien avec la formalisation de l'informel. Le développement par le SNU de la propriété intellectuelle permettra également à des MPME notamment celles développées par des jeunes et des femmes de devenir plus résilientes et leur ouvrira de nouvelles perspectives d'inclusion dans une économie plus large et des PME. Le renforcement du guichet unique aura un impact sur la promotion de l'investissement. Un appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'exportations ouvrira des perspectives d'arrimage des entreprises algériennes à des chaînes de valeur mondiales. Le travail en étroite collaboration avec le secteur des microentreprises notamment des start-ups permettra des synergies intéressantes avec les autres accélérateurs identifiés par le SNU tels que la digitalisation, les données, etc.

Développement des MPME et des start-ups : L'Algérie a mis en place depuis plusieurs décennies des mécanismes de création de microentreprises qui méritent une meilleure visibilité internationale que le SNU peut apporter. Les acteurs autour de la création d'entreprise pourraient bénéficier de l'expertise des Nations Unies pour pérenniser à la fois les dispositifs incitatifs et les entreprises créées de manière à réduire leur taux de mortalité, les former de manière à mieux maîtriser le marché aussi bien national qu'international et mettre en place des financements destinés à les accompagner durant leur croissance.

Besoins en compétence et travail décent : Les agences du SNU travailleront en synergie avec les secteurs pour appuyer le développement de programmes de formation notamment dans l'économie verte et circulaire ainsi que sur le renforcement du dialogue intersectoriel pour l'anticipation des besoins en compétences. L'appui du SNU se focalisera également sur le renforcement des capacités des services publics de l'emploi dans leur fonction d'intermédiation, le renforcement du dialogue tripartite et la transition vers la formalisation de l'emploi.

Populations cibles :

A travers son action, le SNU a pour objectif d'améliorer plus particulièrement la situation des **femmes sans emploi, des femmes entrepreneures et celles voulant créer leur entreprise**, mais aussi celle des **jeunes qui ne sont ni employés ni en formation (NEET), les jeunes diplômés, ceux qui souhaitent créer leurs entreprises, et les jeunes du quintile le moins riche.**

Partenariats :

Le SNU s'efforce d'apporter son appui et des réponses opérationnelles et programmatiques cohérentes aux priorités nationales fixées par le Gouvernement.

Au niveau national, un certain nombre de partenariats en cours lient le SNU, le Ministère des Affaires étrangères et de la Communauté Nationale à l'étranger et les partenaires stratégiques continueront et seront au cœur de ce résultat stratégique. Il s'agit en premier lieu des parties prenantes nationales représentées par les différents départements ministériels et les organes consultatifs. Leur rôle est primordial dans la coordination d'un partenariat élargi constitué d'acteurs publics ou privés. Ceci à l'image des organismes sous-tutelle, des centres de recherche, du milieu académique, des chambres de commerce, des partenaires sociaux incluant les organisations patronales et les organisations professionnelles, organisation de travailleurs, les associations, des acteurs du secteur privé...

La mise en œuvre des appuis proposés pour contribuer à ce résultat stratégique nécessitera de nouveaux partenariats aussi bien avec les agences résidentes qu'avec des agences non-résidentes telles que UIT, ITC et la CNUCED pour l'adoption de solutions numériques en appui aux entreprises et à l'écosystème de l'entrepreneuriat, du commerce et des services.

RÉSULTAT 2 DU CADRE DE COOPÉRATION: La population bénéficie d'**institutions plus transparentes, redevables et efficaces** qui garantissent une **participation inclusive, l'Etat de droit** ainsi que la **promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination**, y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité

Théorie du Changement



Le renforcement de la confiance des citoyens dans les institutions, représente un objectif majeur pour la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et des avancées de développement, et aussi pour garantir l'adhésion et l'engagement politique, économique et social du citoyen, qui constitue un élément fondamental pour la réalisation des politiques et des stratégies de développement économique et sociale durable ainsi que les objectifs de développement durable. Aussi est-il nécessaire en cette dernière décennie de l'action pour la réalisation de l'Agenda 2030 de renforcer les efforts à tous les niveaux pour accélérer et dynamiser le processus de transformation.

La consolidation de la confiance ne peut se réaliser sans la mise en place d'institutions résilientes, responsables, redevables et transparentes, la consécration d'une plus grande représentativité au sein des instances assumant pleinement leur rôle notamment de protection des principes de non-discrimination et d'inclusivité.

Aux fondements de cette question se trouvent la poursuite de la refonte institutionnelle et des réformes structurelles, l'affirmation de l'Etat de droit, le renforcement de la justice et son indépendance, la consolidation des attributions des acteurs à l'échelle centrale et locale, le besoin d'élargissement des espaces de dialogue à travers notamment la participation des jeunes et des femmes dans la vie publique et la prise de décision dans les politiques publiques qui les concernent. Ceci doit s'accompagner d'un renforcement des mécanismes de transparence et de redevabilité et des capacités de prise de décision basée sur les données.

L'établissement de politiques d'autonomisation des femmes et des jeunes agissant sur les mécanismes de protection des droits et de promotion des valeurs non discriminatoires et inclusives pour une égalité des chances et une participation citoyenne (emploi, prise de décision, valorisation du travail reproductif, et sphère publique) sont également fondamentales pour l'atteinte des résultats escomptés.

Avantages Comparatifs et Contribution des Nations Unies

Le SNU en Algérie bénéficie d'un partenariat bien établi et privilégié dû à son impartialité et son réseau d'expertise en matière de gouvernance, sa connaissance des normes et standards internationaux, un réseau grandissant de partenaires de la société civile et une présence technique au niveau local.

S'appuyant sur ses avantages comparatifs, le SNU en Algérie soutiendra les réformes engagées par le Gouvernement visant à améliorer la **transparence et la résilience des institutions** à travers le renforcement des capacités notamment des instances de contrôle. L'appui des Nations Unies ciblera également **les mécanismes consolidant l'efficacité des institutions aux niveaux central et local** afin d'assurer un accès équitable et la qualité des services publics. Les agences utiliseront également la diversité de leurs mandats pour appuyer le **renforcement de la mise en œuvre des instruments juridiques** dans des domaines variés (**droit de l'Homme, droit du travail, criminalité transnationale, y compris la traite des personnes**) et pour appuyer la protection, l'assistance et l'accès à la justice par les victimes. Enfin, les agences, fonds et programmes travailleront en complémentarité pour que les personnes vivant en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap bénéficient de **mécanismes/programmes nationaux renforcés de protection contre la discrimination, l'exclusion et la violence basée sur le genre**.

Appuis potentiels des Nations Unies :

Transparence et résilience : Dans ce domaine, l'appui du SNU se focalisera entre autres sur le renforcement des capacités des instances de contrôle et des mécanismes de transparence et de lutte contre la corruption notamment par la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Cohésion sociale et participation : Le SNU mettra à disposition son expertise en matière de cohésion sociale, et dialogue social. Il appuiera le renforcement des capacités institutionnelles des parlementaires et des élus locaux, et des médias. Les agences, fonds et programmes soutiendront également les initiatives de promotion du leadership féminin et des organisations de jeunesse ainsi que la formation des cadres du secteur de la jeunesse.

Appui à la Gouvernance aux niveaux central et local : En capitalisant sur les leçons des programmes déjà mis en œuvre en matière d'appui aux institutions centrales et à la gouvernance concertée au niveau communal, le SNU élargira son appui au cadre institutionnel de gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs

institutionnels locaux et centraux et de la société civile pour une meilleure fourniture de services publics.

Instruments juridiques internationaux : L'appui portera sur la mise à niveau des textes juridiques et réglementaires par rapport aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme ainsi que le renforcement de capacités dans la prévention et la lutte contre la criminalité organisée transnationale, y compris la traite des personnes, le terrorisme, l'inspection du travail et le plaidoyer et sensibilisation des partenaires sociaux et des institutions nationales sur les normes internationales de travail et leur application.

Accès à la justice : Le SNU poursuivra son appui à la Cour Constitutionnelle, au ministère de la Justice, au ministère de l'intérieur et des collectivités locales à la réforme carcérale ainsi qu'au renforcement des mécanismes de protection et d'assistance aux victimes de la traite des personnes (mécanisme d'orientation).

Protection contre les discriminations, exclusion et la violence basée sur le genre : Le SNU travaillera en complémentarités et en synergie pour continuer à appuyer les capacités de la réponse multisectorielle à la violence faite aux femmes et aux filles, y inclus leur protection et leur inclusion sociale. L'appui du SNU vise également à soutenir les efforts de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, à consolider les mécanismes de protection des enfants et d'appui aux personnes handicapées pour assurer leur inclusion sociale et l'élimination de la discrimination et de la stigmatisation. Un appui à l'élaboration de la stratégie nationale d'égalité des femmes et hommes sera également fourni.

Populations cibles :

Le résultat 2 cible des catégories de la population particulièrement concernées par le manque de participation civique et politique (femmes et jeunes), les difficultés d'accès à la justice et aux mécanismes de protection (les femmes, les victimes de la traite) et impactées par les discriminations, l'exclusion et la violence basée sur le sexe (femmes, jeunes filles, enfants, personnes porteuses du VIH et personnes en situation de handicap,...).

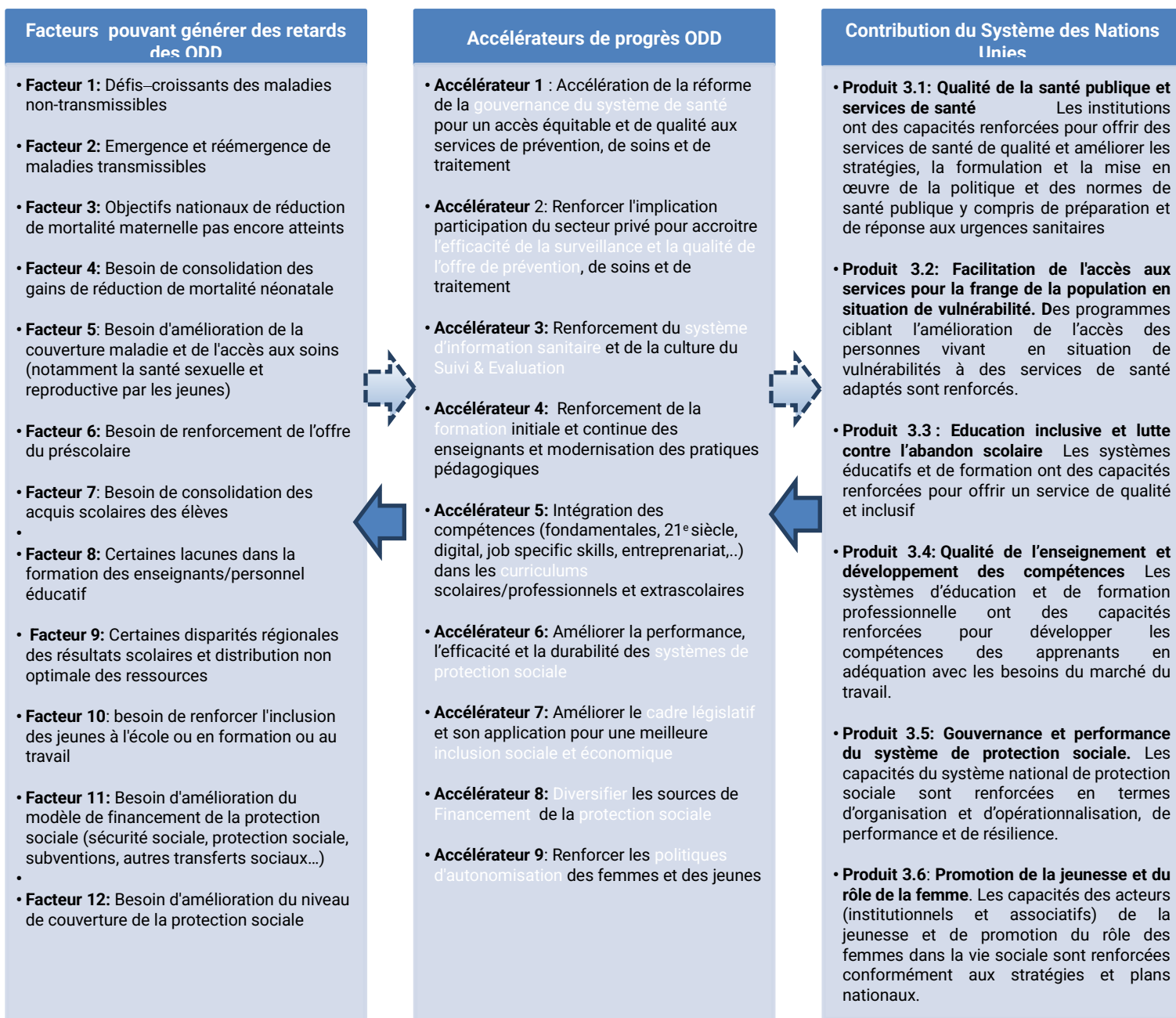
Partenariats :

Les partenariats existants entre le SNU et un certain nombre des partenaires d'exécution seront au cœur de la mise en œuvre de cette réalisation stratégique. Ces partenariats concernent notamment les parties prenantes nationales telles que les Ministères (Affaires Etrangères, Justice, Défense, Intérieur, Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme, Travail), les deux chambres parlementaires (l'Assemblée Nationale Populaire et le Conseil de la Nation), les organes de régulation et de contrôle (ONPLC, CRC, Cour des Comptes, CNDH, BAPRA), les assemblées élues aux niveaux de Wilaya et des communes. Ces dernières joueront un rôle clé dans la coordination d'un partenariat élargi impliquant les acteurs de la gouvernance démocratique, du dialogue social, de la justice, de l'état de droit et de la lutte contre les discriminations (Conseil Supérieur de la Jeunesse, l'Organe National de la Protection et de la Promotion de l'Enfance, l'Observatoire national de la société civile, partenaires sociaux, les OSC y inclus le mouvement associatif, les médias et le monde académique, etc.).

La mise en œuvre des appuis proposés pour contribuer à ce résultat stratégique nécessitera également de nouveaux partenariats avec des agences non-résidentes en concertation préalable avec le Gouvernement telles que la CNUCED notamment pour l'élaboration de l'INFF en vue de l'optimisation de la gestion financière, et Bureau ONU Femmes en Algérie pour la lutte contre les discriminations, l'exclusion et la violence basée sur le sexe.

RÉSULTAT 3 DU CADRE DE COOPÉRATION : La population, dont les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie de services de santé de qualité, résilients y compris en matière de prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection sociale performant

Théorie du Changement



L'amélioration de la qualité des services de santé y compris la prévention, la surveillance et la réponse aux urgences sanitaires est une priorité pour relever le défi de la transition épidémiologique auquel l'Algérie fait face (maladies

transmissibles, risques de maladies chroniques). A cela s'ajoute la couverture vaccinale et l'accès à la contraception, et la couverture des interventions de prévention liées aux maladies transmissibles auprès des populations vivant en situation de vulnérabilité. Ces enjeux sont liés à ceux de la réforme des systèmes de santé, à l'offre de soins plus adaptées et efficace sur tout le territoire (centré sur le patient), en ciblant notamment les franges de la population vivant en situation de vulnérabilité et qui font face à des besoins spécifiques. Renforcer l'implication et la participation du secteur privé, le système d'information sanitaire et la culture du suivi et évaluation constituent des accélérateurs clés de changement pour accroître l'efficacité de la surveillance et la qualité de l'offre de prévention, de soins et de traitement.

Des efforts restent à faire pour améliorer la qualité de l'éducation et l'employabilité des jeunes. En ciblant l'amélioration des niveaux d'acquis scolaires, la formation des enseignants et du personnel éducatif ainsi que l'accompagnement psychopédagogique, cela conduira à des cursus scolaires qui préparent suffisamment les jeunes au marché de l'emploi en particulier les jeunes filles, et éviter l'exclusion scolaire d'un nombre de jeunes issus de familles pauvres, nomades ou atteints de handicap

La crise de la Covid 19 a par ailleurs démontré les difficultés de résilience du système d'éducation et la nécessité de moderniser les modalités d'enseignement. Le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants et la modernisation des pratiques pédagogiques et l'intégration des compétences (fondamentales, 21^e siècle, digital, *job specific skills*, entrepreneuriat) dans les curriculumns scolaires/professionnels et extrascolaires sont des préalables de l'accès à une éducation de qualité et à l'employabilité des jeunes.

Le niveau d'accès aux services publics dont l'éducation et la santé est tributaire de l'efficience et de la durabilité du système de protection sociale. Le système de protection sociale assure un large niveau de couverture (santé éducation, habitat, pouvoir d'achat ...). Ces acquis méritent d'être consolidés par la réduction des poches de vulnérabilités et l'amélioration de la gouvernance et de la prise en charge de la demande sociale. Ainsi améliorer la performance, l'efficacité et la durabilité des systèmes de protection sociale, le cadre législatif et son application pour une meilleure inclusion sociale et économique, ainsi que pour diversifier les sources de financement de la protection sociale sont des priorités accélératrices importantes pour préserver la pérennité du système de protection sociale.

Avantages comparatifs et Contribution des Nations Unies

La valeur ajoutée du SNU en Algérie par rapport à la qualité des services sociaux que ce soit dans le secteur de la santé, de l'éducation ou de la protection sociale, se situe au niveau **1/des normes et des standards internationaux**, **2/ des systèmes de collecte et de l'analyse des données désagrégées** permettant de renseigner des stratégies de réforme ciblées et adaptées aux besoins spécifiques des populations vivant en situation de vulnérabilité, **3/ de la mobilisation des expertises et des bonnes pratiques** identifiées au niveau mondial, **4/ du renforcement des capacités** institutionnelles et des OSC.

Le SNU apportera un appui sur la base de ces avantages comparatifs pour appuyer la réforme du système de santé, du programme de santé reproductive et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les drogues et la toxicomanie et de la Stratégie Nationale de Lutte contre le VIH Sida, pour une meilleure qualité et gestion des services centrés sur les besoins spécifiques des personnes vivant notamment en situation de vulnérabilité et la prévention.

En appui à l'amélioration de l'offre d'éducation, le SNU se focalisera sur **l'inclusivité, la qualité de l'enseignement dès le préscolaire** et la résilience du système éducatif, soutiendra les efforts nationaux pour améliorer l'accès à l'éducation en appuyant les moyens de **lutte contre l'abandon scolaire**, et fournira un appui technique pour **l'adaptation des formations professionnelles aux besoins du marché du travail**.

Les agences, fonds et programmes du SNU utiliseront également leurs expertises complémentaires pour appuyer le renforcement de l'efficacité du système de protection sociale à travers un appui technique à **la gouvernance et la performance des mécanismes de protection sociale, à la formation et au renforcement des capacités des institutions** ainsi que la mesure et l'analyse des vulnérabilités.

Appuis potentiels des Nations Unies :

Qualité de la santé publique et services de santé : Le SNU appuiera l'amélioration de la qualité des soins, la prévention et la préparation des urgences sanitaires notamment à travers l'élaboration du budget-programme, le renforcement et la numérisation du système d'information sanitaire, le renforcement des capacités des professionnels de la santé, et l'appui à la communication pour le changement de comportement. Le SNU appuiera également à travers des projets viables les capacités institutionnelles et celles des OSC impliquées dans la mise en œuvre du programme santé reproductive, de la feuille de route planification familiale, et du système de surveillance et de réponse aux décès maternels.

Accès aux services pour les populations vivant en situation de vulnérabilité : Le SNU continuera d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre le VIH/Sida (prévention, dépistage, de soins, de traitement lié au VIH, lutte contre la stigmatisation et la discrimination liés au VIH) notamment à travers une démarche plus participative et plus inclusive aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Le SNU fournira par ailleurs un appui à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme de traitements de substitution aux opiacés auprès des usagers de drogues injectables.

L'appui des Nations Unies se focalisera également sur l'appui à l'élaboration et la mise en place de programmes nationaux de prévention et de prise en charge spécifiques aux personnes âgées et aux adolescents.

Education inclusive et lutte contre l'abandon scolaire : L'offre d'appui du SNU concernera notamment la consolidation du système d'enseignement préscolaire et de l'éducation inclusive (y inclus handicap). Par ailleurs, le SNU appuiera la mise à l'échelle du système national de prévention du décrochage scolaire et le pilotage du plan de réponse au décrochage et la situation des jeunes ni employés ni en formation. Un appui sera également apporté pour la mise en place d'un système d'information pour la gestion de l'éducation et plus généralement un appui à la planification intégrée de l'éducation nationale.

Qualité de l'enseignement et résilience du système éducatif : Dans ce domaine, l'appui du SNU se focalisera sur l'évaluation des performances du système éducatif. De plus, le SNU soutiendra l'intégration des compétences du 21ème siècle, de l'éducation au développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les programmes formel/non formel/formation et la promotion des STIM, l'enseignement à distance et la généralisation du développement des compétences digitales, la formation des inspecteurs et des enseignants. Par ailleurs, la prospective des besoins en compétences au niveau central et sous-national seront appuyés ainsi que les options pédagogiques englobant la formation en situation de travail (apprentissage ; stages) et l'implication du secteur privé dans le système de formation professionnelle.

Gouvernance et performance du système de protection sociale : Le SNU proposera un appui coordonné au plaidoyer et au dialogue politique fondés sur des analyses liées à la protection sociale notamment sur l'élargissement de l'assiette des cotisations en vue de l'intégration éventuelle des personnes activant dans le secteur informel, et des échanges d'expériences comme dans le domaine du système de retraite ou en matière de prise en charge des dépenses des médicaments par les meilleures pratiques. Le SNU appuiera par ailleurs la recherche de moyens de diversification des ressources de financement ainsi que l'amélioration du service de recouvrement et la lutte contre l'évasion parafiscale. Le renforcement des capacités sera soutenu à travers la mise à disposition d'outils de protection sociale pour faciliter l'aide à la prise de décision, un appui pédagogique notamment à l'Ecole supérieure de la Sécurité Sociale d'Alger et le partage d'expériences et coopération Sud-Sud. Un appui technique sera plus particulièrement focalisé sur l'inclusion sociale et le bien-être des enfants et adolescents. Des programmes de repas scolaires sensibles à la nutrition et l'utilisation d'une production et transformation locales seront appuyés en commun accord avec les institutions publiques ; et les capacités des acteurs institutionnels locaux et de la société civile à fournir des services de cantines scolaires seront renforcées.

Promotion de la jeunesse et son implication dans le processus de développement : Le SNU soutiendra en collaboration avec les organismes nationaux concernés la mise en œuvre du Plan National Jeunesse en renforçant les capacités des acteurs institutionnels et associatifs à élaborer ensemble des solutions pour une participation

effective des jeunes à la vie politique et socioéconomique du pays. Les OSC de la jeunesse bénéficieront d'un accompagnement ciblé en matière de participation citoyenne et de volontariat, d'échange de bonnes pratiques, de formation en gestion de projets, ...

Populations cibles :

S'il concerne l'ensemble de la population de l'Algérie, le résultat 3 devra permettre la réduction des disparités de la qualité des services offerts tant en se préoccupant des localités géographiques accusant un retard en matière de développement, que du point de vue des franges de la population identifiées comme vivant en situation de vulnérabilité. Ainsi, les appuis devront contribuer à une meilleure prise en charge des besoins particuliers des femmes issues de familles monoparentales, des femmes vivant avec le VIH et celles vivant avec un handicap, notamment dans le domaine de la santé et de la protection sociale. L'amélioration de la qualité de la santé publique sera mesurée également plus particulièrement au niveau des personnes vivant avec et exposées au risque VIH, des personnes vivant avec un handicap et des personnes âgées.

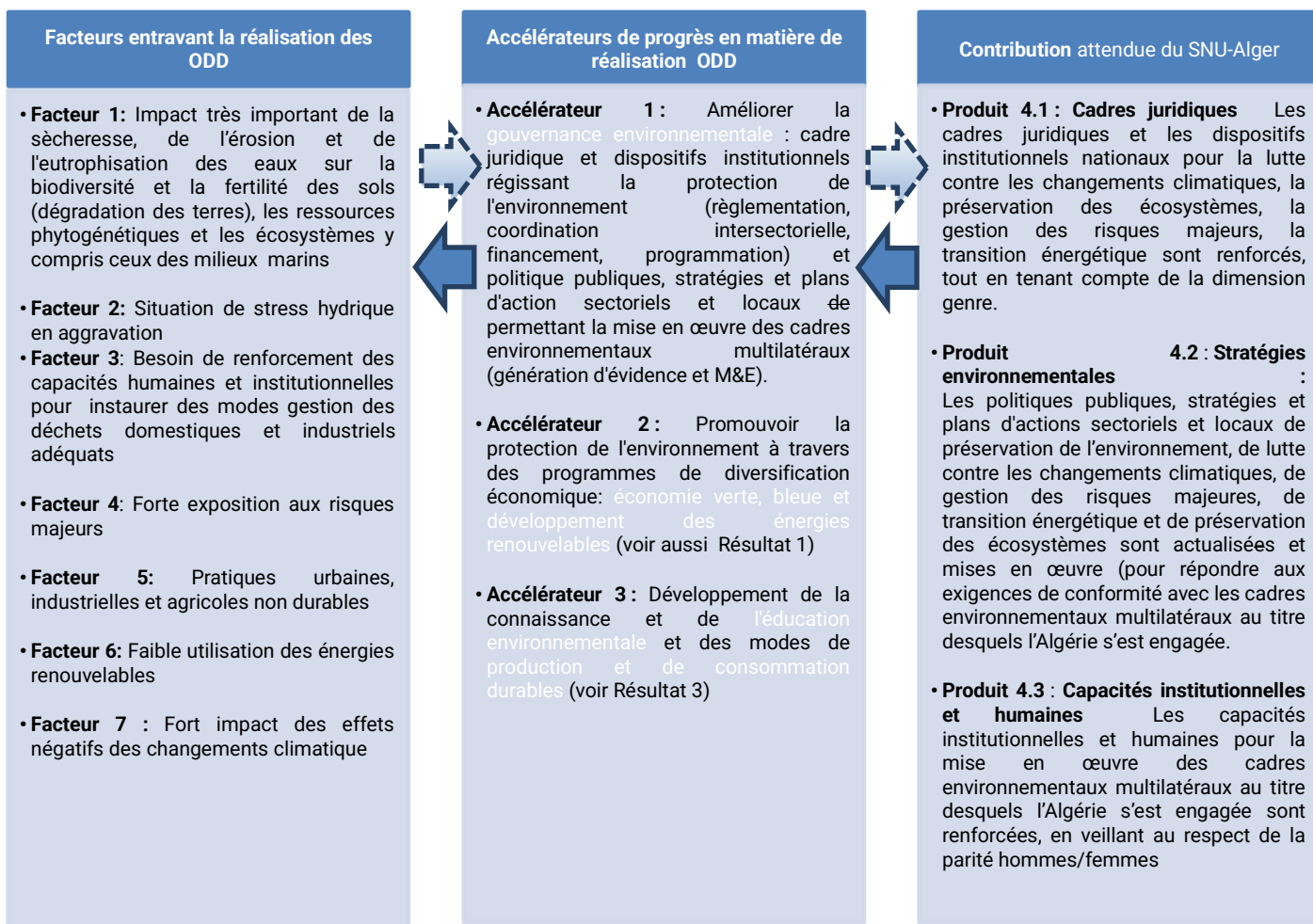
Les appuis en termes d'éducation et de protection des enfants et adolescents devront mener à une amélioration de la situation des enfants des deux quintiles les plus pauvres, de ceux vivants dans les localités ciblées, les enfants sans protection parentale ou familiale et ceux vivant avec difficultés fonctionnelles. Les Jeunes du milieu rural et les jeunes filles particulièrement concernées par le décrochage scolaire devront être ciblés.

Partenariats :

Le SNU en Algérie continuera de développer son partenariat avec les autorités nationales dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la jeunesse et des sports et de la protection sociale, le CNESE, les OSC, et des employeurs, les syndicats, le secteur privé ainsi que les organismes de recherche. En outre, le SNU mobilisera les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux afin de 1/travailler en coordination avec ces derniers, 2/ permettre une mobilisation de ressources catalytiques en vue d'accélérer l'atteinte des ODD des secteurs sociaux et 3/ pour optimiser les expertises de prévention et de réponses aux crises sanitaires et socio-économiques et leurs impacts, notamment celles liées à la pandémie de COVID-19.

RÉSULTAT 4 DU CADRE DE COOPÉRATION : La population bénéficie de la mise en œuvre des politiques adoptées par le Gouvernement algérien en consécration du droit constitutionnel à un environnement sain et en lien avec ses objectifs de **transition énergétique**, ainsi qu'en **conformité avec les traités environnementaux** multilatéraux portant, entre autres, sur la **lutte contre les changements climatiques**, la **préservation de la diversité biologique**, la **gestion des risques majeurs**, la **lutte contre la désertification** et la **dégradation des terres**

Théorie du Changement



Avec un taux de pluviométrie très bas sur plus de 85% du territoire (Sahara), l'Algérie figure parmi les pays exposés à un stress hydrique élevé¹⁸. Les modèles climatiques de circulation globale prévoient une diminution des précipitations pouvant atteindre plus de 20% d'ici 2050 et une hausse des températures d'au moins 2 degrés

¹⁸ FAO Aquastat

Celsius, impliquant un accroissement de l'évapotranspiration des eaux de surface, ce qui risque d'exacerber le stress hydrique.

En outre, sur les quatorze risques majeurs identifiés par l'ONU, dix se retrouvent en Algérie¹⁹. Ainsi, 14 % de la flore algérienne est menacée, 75% des terres sont sensibles à la dégradation des sols, la surface agricole par habitant a été divisée par quatre en 50 ans (de 1962 à 2010). La biodiversité floristique ne cesse de se détériorer en raison de la déforestation et des incendies de forêts répétés et de plus grande ampleur. L'eutrophisation des plans d'eaux menace les écosystèmes marins. Le niveau moyen annuel de particules fines dans l'air en Algérie est bien au-delà du niveau annuel recommandé. A cela, s'ajoutent les défis imposés par l'accroissement du volume des déchets, les pratiques industrielles et agricoles non durables et l'urbanisation. L'ensemble de ces tendances risque d'entraver les efforts consentis par le Gouvernement algérien pour la réalisation des Objectifs de développement durable et l'atteinte de la croissance économique inclusive, et de menacer le bien-être de la population.

Afin de réduire l'empreinte environnementale et accroître la résilience face aux changements climatiques et l'adaptation à leurs impacts négatifs, la mise à niveau des cadres juridiques et des dispositifs institutionnels régissant la protection de l'environnement et leur mise en œuvre constituent une condition essentielle pour insuffler le changement nécessaire pour permettre à la Partie algérienne de transiter de façon juste et équitable vers des modes de production et de consommation durables. Par ailleurs, il est urgent d'avoir en ligne de mire les synergies qui existent entre l'objectif stratégique de diversification économique et celui relatif à la protection de l'environnement. En effet, les programmes de diversification économique seront appelés à tenir compte, aussi bien des éléments qui caractérisent le contexte algérien, ainsi que de la contrainte environnementale, qui renvoie au développement d'une économie verte, une économie bleue et des énergies renouvelables, à l'adoption de politiques publiques, des stratégies et des plans d'action sectoriels et locaux pour la transition vers des modes de production et de consommation durables.

Avantages comparatifs et Contribution des Nations Unies

Dans ce domaine, le SNU-Algérie a des avantages comparatifs en matière de connaissance des **normes et des standards internationaux**, d'expertise de **formulation et appui à la mise en œuvre des politiques publiques** notamment par la mise en place de **systèmes de suivi et évaluation (S&E)**, d'appui technique pour le **transfert de technologies vertes**, et enfin son expertise pour la **mobilisation de ressources**.

Sur la base de ces avantages comparatifs, le SNU-Algérie appuiera le renforcement des capacités institutionnelles pour la **préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques**, notamment à travers la mobilisation d'une expertise internationale spécialisée et un appui technique de pointe. Le SNU-Algérie appuiera, par ailleurs, le développement de **politiques publiques et des stratégies de prévention et de gestion des risques majeurs** ainsi, que le celui de mécanismes financiers d'atténuation de leur impact. Le SNU fournira également un appui pour l'accompagnement du **développement des énergies renouvelables et celui des politiques d'efficacité énergétique**, notamment à travers un appui technique pour le **transfert de technologies vertes**. Le SNU-Algérie accompagnera les efforts de la Partie algérienne pour la mise en place de **stratégies, programmes et plans d'action visant à la préservation des écosystèmes naturels**.

Le SNU-Algérie fournira l'appui nécessaire à la **mise en œuvre du plan national des Modes de Consommation et de Production Durables** afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et de mieux **préserver l'environnement**.

Appuis potentiels des Nations Unies :

Sur la base de ses avantages comparatifs et à travers le renforcement de capacités, l'appui du SNU se fera à trois niveaux : le renforcement du cadre juridique et des dispositifs institutionnels nationaux, la mise en œuvre des

¹⁹ Risques majeurs: les séismes et risques géologiques, les inondations, les risques climatiques, les risques radiologiques, les feux de forêts, les risques industriels et énergétiques, les risques portant sur la santé humaine, les risques portant sur la santé animale et végétale, les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques et les catastrophes dues à des regroupements humains importants

politiques publiques, des stratégies et des plans d'action sectoriels et locaux, ainsi que le développement de capacités institutionnelles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des engagements de l'Algérie contractés au titre des accords environnementaux multilatéraux. L'appui proposé se déclinerait sur les différents volets de la manière suivante :

Lutte contre les changements climatiques : Le SNU-Algérie fournira notamment un appui à la Partie algérienne pour la mise en œuvre des activités habilitantes devant être menées en application des accords environnementaux multilatéraux, le renforcement des efforts nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, la mobilisation de ressources financières et le transfert des nouvelles technologies, y compris les technologies vertes.

Risques majeurs : Le SNU-Algérie appuiera la mise en œuvre de stratégies de veille et de prévention, en s'appuyant sur des moyens techniques et technologiques adéquats, le renforcement des capacités de prévention, ainsi que sur l'accès à des dispositifs financiers répondant aux attentes de la Partie algérienne.

Transition énergétique : Le SNU-Algérie fournira un appui au développement des énergies renouvelables et aux mesures visant la promotion de l'efficacité énergétique, à travers la mobilisation d'une assistance technique adéquate et ciblée.

Ecosystèmes et ressources naturelles : Le SNU-Algérie accompagnera les efforts de la Partie algérienne pour la mise en place de programmes ayant pour objectif la préservation des écosystèmes et du patrimoine naturels, à travers la mobilisation d'une assistance technique, le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources financières, et la sensibilisation sur la gestion durable et la préservation des écosystèmes naturels. Un appui sera notamment apporté pour l'aménagement et la réhabilitation des forêts algériennes pour la préservation du patrimoine forestier national et du développement socio-économique durable et pour promouvoir les potentialités productives des peuplements porte-graines.

Mode de Consommation et de Production Durables : Le SNU-Algérie accompagnera la Partie algérienne pour permettre la transition vers des modes de production et de consommation durables, à travers des actions de mise à niveau des entreprises pour l'adoption des standards de qualité et de protection de l'environnement, la mise en place de mécanismes de financement et le renforcement de leur résilience/*business continuity*, productivité et compétitivité.

L'appui du SNU-Algérie se focalisera sur la promotion et le transfert de solutions technologiques et méthodologiques, l'accompagnement des entreprises pour l'adoption de ces solutions et la mise en place de mécanismes d'incitation.

Populations cibles :

- L'appui du SNU-Algérie s'adressera aux acteurs concernés par les défis environnementaux, lesquels acteurs englobent, entre autres, les institutions publiques centrales et locales, ainsi que les opérateurs économiques tels que les petits producteurs agricoles des zones vulnérables et les populations côtières vivant de la pêche artisanale.

Partenariats :

La mise en œuvre de ce Résultat stratégique nécessitera une priorisation des cadres de partenariat, l'optimisation des interventions en garantissant le leadership national, l'engagement de programmes prenant en compte les populations vivant en situation de vulnérabilité et une planification à un niveau stratégique à travers l'instauration d'un dialogue et une concertation associant l'ensemble des acteurs concernés.

Institutionnels : Le SNU-Algérie travaillera aux côtés des secteurs concernés par les thématiques environnementales, plus particulièrement les Ministères des Affaires Étrangères et de la Communauté Nationale

à l'Étranger, de l'Environnement et les Énergies Renouvelables, de l'Agriculture et du Développement rural, de la Pêche et des Productions Halieutiques, de l'Énergie et des Mines, de la Santé, de l'Intérieur et l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, des Start-up, de l'Éducation Nationale, de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, de la Culture et des Arts, de la Numérisation et des Statistiques et des Finances.

Techniques : Le SNU-Algérie inscrira ses interventions dans le cadre d'une coopération effective avec les agences résidentes et non résidentes en collaboration, autant que nécessaire, avec des partenaires techniques et financiers internationaux, après concertation avec le Gouvernement (représenté par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger).

Privés/Société civile : Le SNU-Algérie, après accord du Ministère des Affaires étrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger, donnera une importance particulière aux partenariats avec le secteur privé et la société civile. En outre, les interventions locales seront pensées à travers une collaboration forte avec des OSC, notamment des associations locales et des coopératives, afin non seulement de renforcer les approches en matière de développement durable et d'assurer l'appropriation au niveau local des objectifs portés par le Gouvernement algérien, à travers une démarche de renforcement des capacités des acteurs locaux. Le SNU-Algérie travaillera également pour le renforcement du partenariat avec le secteur privé, notamment pour ce qui a trait aux activités de sensibilisation et d'information.

2.5. Synergies entre les résultats du Cadre de Coopération et Thèmes Transversaux

Synergies

Des synergies potentielles importantes existent entre les différentes réalisations stratégiques du Cadre de Coopération dont les résultats peuvent se renforcer mutuellement. Les agences du SNU-Algérie chercheront à se coordonner et à collaborer entre elles, pour répondre aux priorités et atteindre les réalisations stratégiques, notamment entre les domaines suivants :

Résultat stratégiques 1 et 4 :

- Promotion d'une politique de diversification économique et sociale durable à travers l'encouragement et l'appui aux politiques et stratégies nationales et sectorielles (agriculture, industrie, commerce, pêche et aquaculture, tourisme, etc.) ;
- Appui à l'amélioration de l'accès à l'emploi des deux sexes et le renforcement des capacités, la création d'entreprises, de start-up, etc.
- Consolidation du système productif et

renforcement des capacités de résilience de l'économie et de formulation des politiques et des stratégies visant l'atteinte du développement durable.

- Amélioration des conditions d'accès au soutien financier et aux technologies propres.
 - Politiques de transition énergétique (RS 4) et appui au développement des compétences ainsi que la promotion et l'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat, y compris dans les domaines de l'économie verte (RS 1)
 - La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de gestion durable de préservation des ressources et des écosystèmes naturels (RS4) et le développement des chaînes de valeurs agro-alimentaires, ainsi que l'appui au développement des entreprises et à l'entrepreneuriat (RS1).

Résultat stratégiques 1 et 2 :

- Développement des compétences et transition vers le travail décent (RS1) et

renforcement du dialogue social (RS 2).

- Appui au développement des compétences, ainsi que la promotion et l'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat, notamment de l'économie circulaire (RS1) et développement local (RS 2).

Résultat stratégiques 2 et 3 :

- L'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale (RS 3) et la protection contre les discriminations, l'exclusion et la violence basée sur le genre (RS2).

Thèmes transversaux :

L'égalité hommes-femmes constitue un objectif de développement durable (ODD 5), et l'autonomisation des femmes est un thème transversal et intégré dans tous les domaines d'intervention au sein des quatre réalisations stratégiques du Cadre de Coopération. Les femmes seront encouragées et appuyées à travers la mise en place des dispositifs pour la promotion de leur participation effective dans la vie publique, économique et sur le marché du travail ; la protection contre la discrimination et les violences à l'égard des femmes ; l'accès égalitaire des femmes et des hommes aux services publics et la génération des données désagrégées par sexe, et un effort systématique de compréhension des impacts différenciés sur les hommes et les femmes des différentes politiques menées à travers les quatre domaines de résultats de SNU. La présence du bureau ONU Femmes à Alger sera un atout majeur pour assurer l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2023-2027.

La numérisation constitue un élément transversal à fort effet de levier dans l'accélération du développement (réforme fiscale, climat de l'investissement, bancarisation du secteur informel, etc.) et la transformation de l'environnement du citoyen (e-gouvernance, bien-être social, accessibilité et qualité du service public, etc.). Dans le cas de l'Algérie, certains indicateurs comme le taux de pénétration de la téléphonie mobile (111% pour l'Algérie), la bonne couverture en fibre optique du territoire et la propension des jeunes à utiliser des applications digitales sont des éléments

encourageants. Le SNU-Algérie considère que le développement du réseau 4G et le mobile banking comme une opportunité de *leapfrogging* (déjà entamé dans le e-commerce où l'Algérie a gagné 29 places au dernier classement de la CNUCED).

Aussi, les possibilités de mobiliser le potentiel de la numérisation pour mieux mettre en œuvre les produits et les réalisations stratégiques du Cadre de Coopération seront systématiquement explorées à travers les quatre domaines de résultats. En amont, le partenariat avec UIT, agence non-résidente des Nations Unies non-signataire du Cadre de Coopération précédent, sera associée pour la cohérence d'un appui stratégique et catalytique du SNU-Algérie dans ce domaine en partenariat avec le Ministère de la Numérisation et des Statistiques.

L'innovation : L'innovation constitue le moteur du progrès humain et est primordiale à la réalisation des ODD. A cet égard et en appui aux efforts du Gouvernement algérien visant à renforcer un environnement plus propice à l'innovation et à enclencher ainsi un cercle vertueux de développement économique et social, le SNU-Algérie mettra à contribution ce levier comme principe de programmation à travers les quatre résultats stratégiques. L'action du SNU consolidera les bases d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace tout en soutenant les projets en cours comme Innovation Labs, l'élaboration d'une stratégie nationale pour la propriété intellectuelle, la mise en œuvre effective d'un bureau de transfert de technologies et d'un écosystème propice à l'innovation.

Données : Le renforcement des capacités pour la production et la diffusion par des méthodes innovantes de données désagrégées et des analyses notamment celles relatives aux groupes vivant en situation de vulnérabilité et à l'atteinte des ODD sera crucial pour renseigner les politiques, programmes et budgets nationaux/locaux et sectoriels. Le SNU offrira son appui à la réforme prévue du système de statistiques du pays et poursuivra la collaboration avec les institutions compétentes en matière renforcement des capacités, de mise en œuvre des enquêtes et d'autres exercices de collecte de données à l'échelle nationale et locale.

Coopération Sud-Sud : Le SNU favorisera une coopération renforcée dans le cadre des initiatives de coopération Sud-Sud et Nord-Sud et triangulaire dans plusieurs domaines (agriculture, industrie, enseignement supérieur, éducation, formation professionnelle, tourisme, recherche scientifique développement rural, pêche, aquaculture,etc). En particulier, le SNU soutiendra les solutions coopératives privilégiant la mutualisation et le partage des expériences, le savoir-faire, et la documentation de bonnes pratiques en élargissant la coopération à des pays ayant développé avec succès des solutions innovantes et efficaces permettant d'accélérer l'atteinte de résultats équitables de développement économique et social.

Zones frontalières : Le SNU vise également à appuyer les efforts engagés par le Gouvernement en matière de développement des zones frontalières à travers une approche intégrée de développement humain et social, économique, environnemental et de prévention et réponse aux risques. Cette approche s'appuiera sur l'optimisation de la gestion des infrastructures existantes et nouvelles pour contribuer au désenclavement de certaines localités; stimuler le développement local et faciliter les échanges avec les pays voisins contribuant ainsi à la diversification des exportations, à la sédentarité des populations isolées et à la lutte contre le secteur informel, le commerce illicite, les trafics de tout genre, la traite des personnes...

2.6. Configuration de l'Équipe Pays des Nations Unies

En partant des besoins de la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2023-2027, les expertises du SNU à mobiliser aux niveaux régional et global ont été identifiées. La configuration de l'Équipe Pays telle qu'établie sous le précédent cycle de coopération restera inchangée.

En revanche, l'UNCT travaillera en partenariat avec des agences résidentes et non-résidentes pas encore actives en Algérie telles que la CNUCED, UIT, IFAD, UNHABITAT ou PNUE ainsi que les Commissions régionales des Nations Unies à l'instar de la CEA et l'ESCWA qui apporteront selon le besoin et avec l'accord du Gouvernement une expertise spécifique complémentaire dans le cadre des produits inscrits dans la matrice de résultats. Le Bureau du Coordonnateur Résident assurera un lien étroit avec ces agences pour faciliter leur contribution aux résultats stratégiques du Cadre de coopération et leur collaboration avec les partenaires nationaux et les agences du SNU.

CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION

Les Nations Unies en Algérie et le Gouvernement algérien reconnaissent l'importance du Cadre de Coopération 2023-27 dans leur partenariat en appui aux politiques nationales de développement économique et social et à l'agenda 2030 pour le développement durable et l'atteinte des ODD. Les programmes et projets des agences du SNU découleront des résultats stratégiques du Cadre et concourront à leur réalisation à travers les plans de travail conjoints annuels. Ces derniers seront exécutés en coordination avec un large réseau de partenaires (institutionnels,

techniques et financiers, de la société civile et académiques, du secteur privé) selon les arrangements inscrits dans les documents de projets et les plans de travail.

Le programme sera exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger. Les ministères, les ONG, les ONGI et les agences du système des Nations Unies mettront en œuvre les activités du programme. Le Cadre de coopération sera rendu opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints (JWP) et/ou de plans de travail et de documents de projet spécifiques à chaque agence, selon les besoins. Ceux-ci décrivent les résultats spécifiques à atteindre et constitueront un accord entre les agences du système des Nations Unies et chaque partenaire de mise en œuvre, là où nécessaire, sur l'utilisation des ressources.

Dans la mesure du possible, les agences du système des Nations Unies et leurs partenaires utiliseront les documents minimaux nécessaires, à savoir le Cadre de coopération signé et les plans de travail et documents de projet conjoints ou spécifiques à une agence signés pour mettre en œuvre les initiatives programmatiques. Cependant, si nécessaire et approprié, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant, entre autres, le texte pertinent du Cadre de coopération et des plans de travail conjoints ou spécifiques à une agence et/ou des documents de projet.

L'aide en espèces pour les voyages, les allocations, les honoraires et autres frais seront fixés à des taux correspondants à ceux appliqués dans le pays, mais pas supérieurs à ceux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale).

3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

Une conception élargie du partenariat

Le Cadre de Coopération constitue un engagement envers le Gouvernement algérien et requiert un large partenariat avec un grand nombre de parties prenantes (Gouvernement, société civile, syndicats, patronat/secteur privé, organisations de défense des droits de l'homme, milieu scientifique et de la recherche, partenaires bilatéraux et/ou multilatéraux etc.). Dans l'esprit de collaboration qui anime le Programme 2030, le SNU doit ainsi nouer des partenariats non seulement avec le gouvernement hôte, mais également avec toutes les parties prenantes après accord du Gouvernement – société civile, universités, parlements, secteur privé, partenaires bilatéraux – afin d'exploiter au mieux nos forces et insuffler des changements en profondeur.

Sous l'égide des autorités nationales et tout au long du cycle, le Cadre de Coopération permettra la recherche de solutions de développement au moyen d'un dialogue inclusif avec un grand nombre de parties prenantes.

Gouvernement et partenaires paraétatiques

Le Gouvernement est le principal partenaire de la mise en œuvre du Cadre de Coopération. Les activités des Nations Unies seront structurées de façon à s'aligner sur les politiques publiques, préférant le renforcement de l'existant et la valorisation des excellences algériennes de façon inclusive et selon la demande nationale. Le Comité Exécutif du Cadre de Coopération en tant qu'espace de dialogue formel entre le Gouvernement et le SNU, constitue la plateforme pour le développement de partenariats stratégiques avec les Assemblées représentatives, les ministères, leurs institutions de tutelle (agences, centres de recherches, observatoires), les plateformes multi acteurs existantes ainsi que toutes les parties prenantes du développement. Ces partenariats visent à renforcer l'harmonisation et la coordination du travail intersectoriel, l'harmonisation des politiques sectorielles de développement et l'appui aux mécanismes de coordination dont le Comité interministériel de mise en œuvre et de suivi des ODD.

Acteurs sociaux, société civile et secteur privé

Le SNU œuvrera à la mobilisation des compétences requises pour la réalisation des résultats escomptés du Cadre par une stratégie de partenariats stratégiques en collaboration et d'un commun accord avec le Ministère des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'Etranger avec les organisations professionnelles, les organisations de travailleurs et les organisations patronales, les réseaux associatifs, les organisations de défense des droits de l'homme, les structures de prise en charge des groupes en situation de vulnérabilité, et le milieu scientifique, universitaire et de la recherche. L'instauration d'un dialogue avec le secteur privé, partenaire reconnu pour l'atteinte des ODD dans son rôle de création de sociétés prospères, stables et résilientes, est un facteur de succès de ce Cadre.

Partenaires de développement

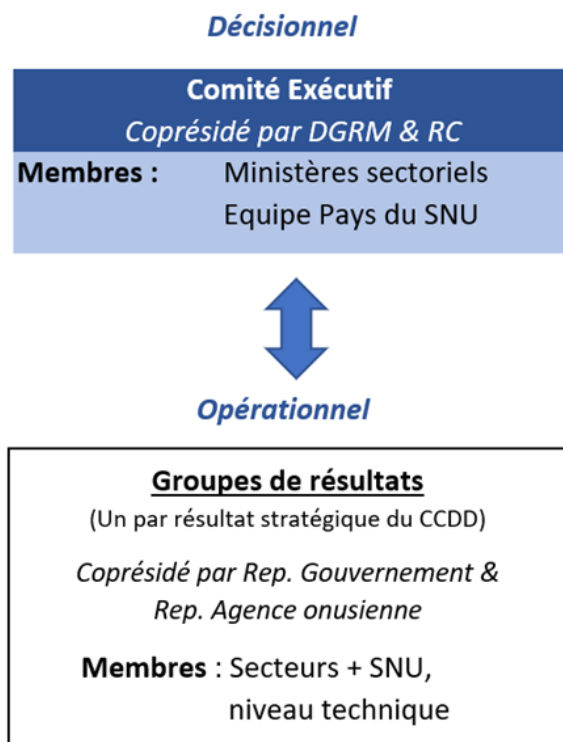
Le Bureau du coordonnateur du SNU, d'un commun accord avec le Ministère des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'Etranger, favorisera le dialogue avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, pour une programmation coordonnée répondant aux priorités nationales.

3.2. Gouvernance du Cadre de Coopération 23-27

3.2.1 Gouvernance conjointe Gouvernement/Système des Nations Unies

La mise en œuvre des Résultats fait l'objet d'une gouvernance conjointe entre le Gouvernement algérien représenté par le ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et le SNU.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU CADRE DE COOPÉRATION



Comité exécutif :

La direction et le contrôle stratégiques du Cadre sont assurés par le Comité Exécutif, organe co-présidé par le Directeur Général des Relations Multilatérales du ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger en sa qualité de représentant de l'État et le Coordonnateur Résident des Nations Unies. Le Comité Exécutif compte parmi ses membres les principaux partenaires mentionnés dans le Cadre, à savoir les représentants des entités des Nations Unies et les représentants des Ministères de tutelle. Selon les cas spécifiques, les partenaires de développement seront invités à participer. Le Comité est en charge des fonctions suivantes : i) Etablir et endosser la feuille de route du Cadre de Coopération et appuyer sa mise en œuvre ; ii) Assurer la qualité et valider le Cadre de Coopération ; iii) Réviser et valider les plans de travail conjoints ; iv) Réviser et endosser des stratégies conjointes de mobilisation de ressources ; iv) Suivre les progrès et ajuster le Cadre de Coopération à travers une revue formelle.

Groupes de résultats (GR) :

Quatre « Groupes Résultats », un par résultat stratégique, qui font rapport au Comité Exécutif, ont pour rôle d'améliorer la coordination et d'assurer une approche cohérente de l'analyse, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des résultats stratégiques au travers des plans de travail conjoints. Ils favorisent la complémentarité et les synergies, réduisent les chevauchements et les lacunes dans et entre les domaines de priorité, et contribuent à la redevabilité conjointe du SNU envers le Comité Exécutif.

Ils actualisent l'Analyse Commune de Pays, ce qui devient désormais un exercice périodique, et identifient les opportunités de mobilisation de ressources et de programmation conjointes. En ce sens ils ont vocation à devenir des centres de concertation, coordination et dialogue pour les partenariats stratégiques.

En configuration mixte, les groupes de résultats comprennent les points focaux des secteurs partenaires pour chaque résultat.

L'exécution du Cadre est coordonnée à travers des **plans de travail conjoints** (PTC) pluriannuels élaborés par les Groupes de résultats des Nations Unies en concertation étroite avec les partenaires des secteurs sous l'égide du ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger.

Ils reflètent l'ensemble cohérent des interventions et les contributions financières de chaque entité des Nations Unies prévues au niveau des produits, fournissant ainsi un cadre d'orientation et de redevabilité envers les parties prenantes nationales, les donateurs et les partenaires au développement. Outil central de cohérence, de coordination et de redevabilité, les PTC permettent aux agences de développer des analyses, initiatives et programmes conjoints.

CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

4.1. Suivi des progrès du Cadre de Coopération

Au cœur du principe de redevabilité, le système de suivi et évaluation des actions du SNU est renforcé dans le Cadre de Coopération 2023-2207 pour permettre de faire un rapport régulier, efficace et transparent des résultats du SNU. Un cadre de suivi et évaluation pluriannuel permettant au SNU et à ses partenaires de s'engager de manière coordonnée dans le suivi des résultats du Cadre de Coopération est développé pendant l'année qui précède le début du nouveau cycle de coopération.

La matrice de résultats offre un cadre de mesure des progrès de l'Algérie vers les réalisations stratégiques du Cadre de Coopération, résultats dont l'atteinte dépend de la conjonction de contributions du Système des Nations Unies et de nombreux partenaires. Par ailleurs, le SNU s'engage à travers ses produits à contribuer à ces réalisations stratégiques. Les indicateurs de résultats stratégiques contenus dans la matrice en annexe ne permettent en aucun cas de mesurer les résultats de la coopération du SNU avec le gouvernement algérien. Cette appréciation se mesure à un niveau de résultat inférieur à savoir les produits.

Les GR développent au début de chaque année du Cycle de programmation des plans de travail conjoints qui découlent de chaque résultat stratégique la matrice de résultats du Cadre de Coopération. Les plans de travail conjoints préciseront pour chaque produit les indicateurs permettant de mesurer les progrès et d'évaluer à ce niveau la redevabilité du SNU, ainsi que les sous-produits (projets, activités, ...) qui seront mis en œuvre annuellement ou pluri-annuellement par les agences du SNU et les partenaires nationaux ainsi qu'un certain nombre d'éléments de suivi tels que :

- Localités géographiques (nationales, régionales)
- Délais de mise en œuvre
- Partenaires de mise en œuvre
- Budgets et sources de financement

La redevabilité directe du SNU s'opère ainsi au niveau des produits et à travers les plans de travail.

Appuyé par le Bureau du Coordonnateur Résident et à l'aide de la plateforme du SNU UN-Info (permettant la digitalisation des Plans de Travail Conjoints et la génération de tableaux de bords de suivi), les Groupes de Résultats sous l'égide des agences lead sont responsables du suivi périodique de la mise en œuvre des produits contenus dans les plans de travail. Ainsi, les groupes de résultats collecteront de façon régulière et coordonnée les données (indicateurs) qui permettront de mesurer les progrès accomplis sur les plans de travail conjoints.

Les Groupes de résultats mixtes (SNU et partenaires) se réuniront trois fois par an ; une première fois en début d'année pour établir leurs plans de travail conjoints ; une deuxième fois pour examiner en milieu d'année le niveau de mise en œuvre des plans de travaux conjoints ; et une troisième fois en fin d'année pour examiner les progrès des plans de travail du SNU à la lumière de l'évolution des indicateurs de progrès du pays et de l'analyse des risques et du contexte, afin d'ajuster si nécessaire la contribution du SNU aux réalisations stratégiques. Les

réalisations stratégiques, sur décision du Comité Exécutif, peuvent également être ajustées.

Les progrès accomplis par le SNU sont présentés au moyen du rapport annuel des résultats des Nations Unies en Algérie soumis au Comité Exécutif. Le rapport annuel des résultats des Nations Unies en Algérie veillera à mettre en valeur le travail et la contribution du SNU à l'atteinte des ODD. Il sera préparé par le Bureau du Coordonnateur Résident en collaboration avec les GR et sera basé sur les résultats annuels atteints par les GR et l'UNCT conformément aux orientations du Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable²⁰.

Sur la base du rapport annuel, le comité exécutif pourra décider de l'ajustement du Cadre de Coopération à travers une revue formelle et/ou à travers les résultats planifiés pour l'année suivante, sur la base de l'évolution de la conjoncture de l'Algérie et des recommandations de l'UNCT.

4.2 Evaluation

En prenant comme référence le rapport sur l'Analyse Commune de Pays, une évaluation indépendante du Cadre de Coopération 2023-2027 sera effectuée pour déterminer si les résultats escomptés ont été atteints, si d'autres résultats (non voulus) ont été observés et si une contribution utile, cohérente et durable a été apportée à moindre coût aux réalisations stratégiques du Cadre de Coopération et aux activités nationales de développement entreprises aux fins de la réalisation de l'Agenda 2030. Elle doit permettre à l'UNCT et au Gouvernement de déterminer si elle s'est conformée aux principes directeurs du Cadre de Coopération, aussi bien au niveau des activités que des résultats.

La pertinence et l'efficacité de la contribution du SNU aux réalisations stratégiques du Cadre de Coopération sera ainsi évaluée lors de l'avant-dernière année du cycle de Cadre de Coopération (2024). Un certain nombre d'enquêtes et d'analyses à l'échelle du pays tels que le recensement et l'enquête MICS 7 auront eu lieu et permettront la mesure de nombreux indicateurs.

	Evaluation des résultats du Cadre de Coopération 23-27	Suivi des progrès des produits du SNU
Niveau de Redevabilité du SNU	Contribution	Attribution
Cadre de référence	Matrice du Cadre de Coopération 23-27 (annexe I)	Plans de travail pluriannuels (non-inclus dans le document de Cadre de Coopération)
Fréquence	Une fois à la fin du cycle	Périodiquement et Annuellement
Format	Rapport d'évaluation	Présentations par les GR à l'UNCT Réunion des GR mixtes deux fois par an Rapport annuel
Responsabilité	Comité Exécutif Cadre de Coopération	Comité Exécutif Cadre de Coopération
Structure opérationnelle	Organisme indépendant	Groupes de Résultats

²⁰ <https://unsdg.un.org/resources/un-country-results-report-guidelines-un-country-teams>

ANNEXE I : MATRICE DES RESULTATS

Axe 1 : Diversification économique et promotion de l'investissement

Plan d'Action du Gouvernement 2020-2024 : Pour une réforme financière et un renouveau économique Chapitre 2 et section Environnement et développement durable du chapitre sur le développement humain et la politique sociale (Chapitre 3)

Plans sectoriels :

- Programme d'action et perspectives de développement de la pêche et des productions halieutiques (2020-2024)
- Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue à l'horizon 2030
- Plan **d'action du Gouvernement** 2020-2024
- Stratégie nationale pour l'emploi
- Feuille de route pour la relance et le développement du secteur de l'agriculture et du développement rural (2020-2024)
- Plan national d'action sur les modes de consommation et de production durables à l'horizon 2030 (PNA-MCPD)

Cibles ODD : *Eradication de la pauvreté (1.2), Lutte contre la faim (2.1 ;2.3 ; 2.4 ; 2.5 ; 2.c), Accès à une éducation de qualité (4.3 ; 4.4 ; 4.5), Egalité entre les sexes (5.5) ; Recours aux énergies renouvelables (7.2 ; 7.3), Accès à des emplois décentés (8.2 ; 8.3 ; 8.4 ; 8.5 ; 8.6 ; 8.8), Innovation et infrastructures (9.2 ; 9.4 ; 9.5), Une consommation et une production durables (12.2 ; 12.4 ; 12.5 ; 12.8 ; 12.a)*

Résultat stratégique	Indicateurs de performance désagrégés	Ligne de base	Cible	Source /Moyen de vérification	Partenaires	Hypothèse
1. La population, y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie des conditions nécessaires au développement	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation par sexe (Indicateur ODD national)	Ensemble: 26,2 % (2019) Femmes: 32,1 % (2019) Hommes: 20,4 % (2019)	Ensemble : 22% Femmes : 27% Hommes : 17%	ONS ANEM	Min. des Finances Min. de l'Agriculture et du Développement Rural Min. de l'industrie Min. du Commerce et de la Promotion des Exportations	

d'une économie plus résiliente et diversifiée en s'appuyant sur un environnement favorable à l'investissement et au développement des entreprises durables créatrices de valeurs ajoutées et génératrices d'emplois décents	8.6.1)				Min. de la Pêche et des Productions Halieutiques Min. du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale Min. du Tourisme et de l'Artisanat Min. de la Culture
	Taux de chômage des femmes et des jeunes	Femmes : 20,4 % (2019) Ensemble Jeunes (16 – 24 ans) : 23,6% (2019) Femmes Jeunes (16-24 ans) : 45,1% (2019) Hommes Jeunes (16-24 ans) : 26,9% (2019)	Femmes : 17% Ensemble Jeunes 20% Femmes Jeunes 38% Hommes Jeunes 22%	ONS ANEM	Ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises Min. de l'Energie et des Mines Min. de l'Environnement et des Energies renouvelables Min. de la Numérisation et de la Statistique Min. de la Poste et des Télécommunications Min. des Transports Min. des Travaux Publics de l'Hydraulique et des Infrastructures de base Min. de l'Industrie Pharmaceutique
	Structure des exportations	Nombre de types de produits Exportés : 87 (2021)	100 (2027)	Douanes UN Comtrade	
	Développement des entreprises	Pers. Phys. (2020) : 1.162.571 Pers. Mor. (2020) : 194.567	1.400.000 250.000	ONS CNRC	
	Climat des affaires: Indice des capacités productives et/ou Global Competitiveness Index	Score: 27,76 (2018) Score (2019) :56.3 Classement (2019): 89/141	ICP 30 (2027) GCI 57.3 (2027), Classement (2027) 82/141	UNCTAD World Economic Forum	
	Surface agricole exploitée	8,59 millions ha / 43,98 millions d'hectares	10 millions ha/43.98 millions d'hectares	FAO MADR	
	Produit 1.1 : Les institutions, les entreprises et les acteurs du secteur agroalimentaire ont des capacités renforcées pour promouvoir des systèmes agroalimentaires plus inclusifs, durables, résilients aux chocs et propices aux investissements.				
Produit 1.2 : Le modèle de financement des priorités nationales menées par les politiques et stratégies nationales de développement durable est plus diversifié et propice pour l'atteinte des ODD					
Produit 1.3 : Les institutions et les entreprises (micro, petites et moyennes entreprises, start up) ont des capacités renforcées pour					

	développer durablement les secteurs porteurs potentiellement exportateurs (industrie, TIC, agriculture, tourisme, pêche, aquaculture) et contribuant à la diversification économique
	Produit 1.4 : Les institutions nationales ont des capacités renforcées afin de permettre l'amélioration du climat des affaires et la réforme du secteur financier pour promouvoir l'investissement, l'innovation, la propriété intellectuelle et le développement de MPMEs/Start-ups, en particulier celles promues par des jeunes et des femmes.
	Produit 1.5 : Les institutions nationales ont des capacités renforcées pour permettre le développement des MPME/ start-ups, en particulier celles promues par les jeunes et les femmes, qui bénéficient de solutions et de mécanismes y compris financiers d'appui et d'incitation pour leur inclusion durable dans une économie diversifiée.
	Produit 1.6 : Les institutions nationales ont des capacités renforcées pour anticiper et répondre aux besoins en compétences du marché du travail et accompagner la transition vers le travail décent, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Axe 2 : Bonne Gouvernance

Plan d'Action du Gouvernement 2020-2024 : Pour une nouvelle république née des aspirations populaires (Chapitre 1)

Plans sectoriels :

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption 2021-2025 (vérifier avec PNUD, si la stratégie est adoptée)
- Stratégie nationale 2020-2024 sur la lutte et la prévention contre la drogue 2020-2024

Cibles ODD : Réduction des inégalités (10.1 ; 10.2), Justice et paix (16.1 ; 16.2 ; 16.4 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.7 ; 16.a ; 16. b), Partenariats pour des objectifs mondiaux (17.9 ; 17.16 ; 17.17 ; 17.18 ; 17.19)

Résultat stratégique	Indicateurs de performance	Ligne de base	Cible	Source/ moyen de vérification	Partenaires	Hypothèse
2. La population bénéficie d'institutions transparentes, redevables et efficaces qui garantissent leur participation et représentation	Score sur Index de perception de la corruption	33/100 (2021)	43 (2027) +10%	Transparency International	Min. des Finances Min. de la Justice Cour Constitutionnelle Min. de la Numérisation et de la Statistique Min. de la Communication Min. du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale Min. de la Solidarité	Nouveau Plan national d'action pour l'enfance de l'ONPPE/MSNFCF MSNFCF est mis en place et adopté par le Gouvernement ; Opérationnalisation du mécanisme de signalement par l'ONPPE
	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou	99.7983 (2019)	Hausse de l'indicateur	SDG Global Database Loi des finances		

<p>n effective, l'état de droit ainsi que la promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination , y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité</p>	<p>autre critère similaire) – Indicateur ODD 16.6.1</p>				<p>Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme Min. de la Santé Min. des Relations avec le Parlement Conseil National Economique, Social et Environnemental Min. de la Poste et des Télécommunications Min. de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire</p>	<p>La Réforme budgétaire et financière est engagée par le Gouvernement (Loi organique des LF, MF, Réforme de la finance et de la fiscalité locale, MICALAT)</p> <p>Les mécanismes effectifs de lutte contre la corruption sont mis en place ;</p> <p>Le Gouvernement s'engage à prioriser la mise en œuvre concrètes des garanties constitutionnelles et à engager les réformes institutionnelles consacrant les principes de l'état de droit ; Les Gouvernement encourage l'engagement civique et citoyen en incluant les groupes de personnes vivant en situation de vulnérabilité ;</p>
	<p>Participation et la représentation à tous les niveaux caractérisant la prise de décisions</p> <p>(Indicateur ODD 16.7.1) ;</p>			<p>SDG Global Database</p>		
	<p>Représentation des femmes au parlement /Gouvernement</p>	<p>Femmes dans le parlement national : APN 8.11%% (2021)</p>	<p>Femmes dans le parlement national : APN 13% (2027)</p>	<p>APN</p>		
	<p>Représentation des jeunes au Parlement</p>	<p>Jeunes (< 40ans) dans le parlement national : 33,41 % (2021)</p> <p>HDI : Proportion des sièges au parlement</p>	<p>Jeunes (< 40ans) dans le parlement national : 38% (2027)</p> <p>13% (2027)</p>	<p>APN</p> <p>Rapport sur le Développement Humain (HDR)</p>		

		occupés par des femmes (2021) : 7.5%			
	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics digitaux a été satisfaisante -	à déterminer au moment de l'enquête*	à déterminer au moment de l'enquête*	*Une enquête de satisfaction sera menée par le SNU	
	Indicateur sur perception sociale de la violence faite aux femmes	41.7% (2019)	Baisse du pourcentage (à déterminer par la partie nationale)	MICS	
Produit 2.1 : Le cadre institutionnel de transparence et de redevabilité et son application sont renforcés					
Produit 2.2 : Les mécanismes de cohésion sociale, le dialogue social, inclusif et la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans les différents domaines de la vie publique sont renforcés					
Produit 2.3 : La modernisation de l'administration est accélérée et son efficacité est améliorée					
Produit 2.4 : La performance du système d'information et de communication est améliorée à travers la mise à disposition de données désagrégées					
Produit 2.5 : La gouvernance, à l'échelle nationale et locale et les capacités des acteurs du développement sont renforcées pour garantir la qualité et un accès équitable aux services publics.					
Produit 2.6 : Les capacités de mise en œuvre des instruments juridiques internationaux, y compris les normes internationales du travail, et ceux relatifs aux Droits de l'Homme sont renforcées					
Produit 2.7 : L'indépendance de la justice est renforcée et le service judiciaire est amélioré à travers la qualité, facilité d'accès et performance institutionnelle					
Produit 2.8 : Les catégories de personnes vivant en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées et les personnes en situation de handicap bénéficient de mécanismes/programmes nationaux renforcés de protection contre toute forme de discrimination, d'exclusion et de violence.					
Produit 2.9 : Les capacités des fonctionnaires des départements ministériels et des deux chambres du Parlement, y compris au niveau local (wilaya et commune ciblées) sont renforcées.					

Axe 3 : Développement Humain et Social

Priorités nationales de développement : Pour un Développement humain et une politique sociale (Chapitre 3)

Plans sectoriels :

- Stratégie sectorielle santé horizon (2016-2035)
- Plan de préparation et de riposte à la menace de l'infection coronavirus (2020)
- Plan national stratégique pour le déploiement de la vaccination Covid-19 (2021)
- Plan National Stratégique (PNS) IST/VIH/sida 2020-2024
- Plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle 2015-2019 (toujours en cours d'exécution)
- Feuille de route de consolidation de la planification familiale 2017-2020 (toujours en cours d'exécution)
- Stratégie nationale 2020-2024 sur la lutte et la prévention contre la drogue 2020-2024

Cibles ODD : *Eradication de la Pauvreté (1.3 ; 1.5), Accès à la santé (3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.7 ; 3.d), Accès à une éducation de qualité (4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.5), Egalité entre les sexes (5.1 ; 5.2 ; 5.5 ; 5.6), Accès à des emplois décents (8.7), Réduction des inégalités (10.1 ; 10.2),*

Résultat stratégique	Indicateurs de performance	Ligne de base	Cible	Source/ moyen de vérification	Partenaires	Hypothèses
3. La population, y compris personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie de services de santé de qualité, résilients y compris la prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection	Taux de mortalité maternelle et néonatale	Maternelle (/100 000) :48,5 (2020) Néonatale : 12 (2019)	Maternelle (/100 000) :20 (2027) Néonatale : 10 (2027)	Ministère de la Santé JRF MICS	Min. de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme	Le Gouvernement priorise et investit des ressources (financières, humaines, techniques) suffisantes dans les secteurs de l'éducation et de la santé ; Une année de préscolaire pour les enfants de moins de 5 ans est institutionnalisée
	Vaccination complète	Vaccination complète : 61.0% (2019)	Vaccination complète : 95% (2027)	MICS	Min. de l'Education Nationale	
	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (ind ODD 3.3.1) par sexe	0.04 (2020)	0.03 (2027)	Rapport de la riposte nationale au VIH/Sida	Min. de la Santé	
	Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies	Total : 57% (2021)	40% (2027)	Registres nationaux INSP	Min. de la Formation et de l'Enseignement Professionnels Min. de la Jeunesse et des Sports	

sociale performant.	respiratoires chroniques pour les populations âgées entre 30 et 70 ans et par sexe			STEPS Rapports	Min. de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Min. des Affaires Religieuses Min. de l'Industrie Pharmaceutique	; Le Gouvernement investit dans le renforcement de son système national de statistiques et formule des politiques publiques basées sur des données ;
	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale Indicateur national ODD 3.7.1)	44,9 (2019)	60 (2027)	MICS6 UNSDG Data base	Conseil National Economique, Social et Environnemental	Le Gouvernement accélère le processus de réajustement du système de protection sociale en améliorant le ciblage des personnes en situation de vulnérabilité ;
	Taux net de fréquentation au moyen et au secondaire par sexe	Moyen : 85,3%* (*source MICS) (2019) 85%** (**Source MEN) G: 82,1% (2019) (MICS) F: 88,5% (2019) (MICS) Secondaire: 49,6% (MICS) 51,1% (MEN) (2019) G: 40,0% (2019) (MICS) ;	Moyen : 90% (2027) G : 87% (2027) ; F : 93% (2027) Secondaire : 55% (2027) G : 45,0% (2027) ; F : 61% (2027)	MICS ONS – Source administrative (MEN)		

		F: 59,9% (2019) (MICS)			
	Taux de fréquentation des enfants avec difficultés fonctionnelles (MICS)	93,9% (2019)	95% (2027)	MEN MSNFCF MICS 7	
	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (Indicateur 1.3.1)	<p>Enfants -18 ans (transferts sociaux) : 31,9% (MICS, 2019)</p> <p>Enfants (5-17 ans) (assurance maladie) : 56,4% (MICS, 2019)</p> <p>Enfants (-5 ans) (assurance maladie) : 50,5% (MICS, 2019)</p> <p>Personnes souffrant de handicaps graves : 3.6 (Rapport mondial de la protection sociale 2020-22)</p> <p>Chômeurs : 8.8% (rapport mondial de la protection sociale 2020-22)</p> <p>Personnes âgées : 63.6% (Rapport mondial de la protection sociale 2020-22)</p> <p>Travailleurs en cas d'accident du travail : 53.8 % (Rapport mondial de la protection sociale</p>	<p>Enfants -18 ans (transferts sociaux) : au moins 60%</p> <p>Enfants (5-17 ans) (assurance maladie) : Au moins 80%</p> <p>Enfants (-5 ans) (assurance maladie) : Au moins 80%</p> <p>8%</p> <p>4%</p> <p>68%</p> <p>58%</p>	<p>MICS6 & 7</p> <p>Enquête sur la sécurité sociale (SSI de ILO)</p>	

	2020-22)				
	Produit 3.1 : Les institutions ont des capacités renforcées pour offrir des services de santé de qualité et améliorer les stratégies, la formulation et la mise en œuvre de la politique et des normes de santé publique y compris de préparation et de réponse aux urgences sanitaires				
	Produit 3.2 : Des programmes ciblant l'amélioration de l'accès des personnes vivant en situation de vulnérabilité à des services de santé adaptés sont renforcés.				
	Produit 3.3 : Les systèmes éducatifs et de formation ont des capacités renforcées pour offrir un service de qualité et inclusif				
	Produit 3.4 : Les systèmes d'éducation et de formation professionnelle ont des capacités renforcées pour développer les compétences des apprenants en adéquation avec les besoins du marché du travail.				
	Produit 3.5 : Les capacités du système national de protection sociale sont renforcées en termes d'organisation et d'opérationnalisation, de performance et de résilience.				
	Produit 3.6 : Les capacités des acteurs (institutionnels et associatifs) de la jeunesse et de promotion du rôle des femmes dans la vie sociale sont renforcées conformément aux stratégies et plans nationaux.				

Axe 4 : Environnement, Transition énergétique et Economies d'énergie

Plan d'Action du Gouvernement 2020-2024 : section Environnement et développement durable du chapitre sur le développement humain et la politique sociale (Chapitre 3)

Plans sectoriels :

- Nouvelle stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables pour la production de l'électricité raccordées à l'eau
- Plan d'action en matière d'efficacité énergétique (2011-2030)
- Nouveau programme national sur l'efficacité énergétique (2016-2030)
- Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (SNEDD 2019-2035)
- Stratégie nationale de gestion intégrée des déchets à l'horizon 2035 (SNGID-2035)
- Plan National Climat (2019)
- Stratégie Nationale de Gestion Ecosystémique des Zones Humides (2016)
- Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité 2016 – 2030
- Plan national d'action sur les modes de consommation et de production durables à l'horizon 2030 (PNA-MCPD)

Cibles ODD : *Faim zéro (2.4 ; 2.5 ; 2.a ; 2.b ; 2.c) ; Accès à l'eau salubre et assainissement (6.1 ; 6.2 ; 6.3 ; 6.4 ; 6.5 ; 6.6 ; 6.a), Recours aux énergies renouvelables (7.2 ; 7.3), Accès à des emplois décents (8.2 ; 8.3 ; 8.4 ; 8.5 ; 8.6 ; 8.8), Innovation et infrastructures (9.2 ; 9.4 ; 9.5 ; 9.a), Développement de villes durables et résilientes (11.1 ; 11.2 ; 11.3 ; 11.4 ; 11.5 ; 11.6 ; 11.7 ; 11.a ; 11.B ; 11.c) ; Une consommation et une production durables (12.1 ; 12.2 ; 12.3 ; 12.4 ; 12.5 ; 12.8 ; 12.a ; 12.b), Lutte contre le changement climatique (13.1 ; 13.2 ; 13.3 ; 13.a ; 13.b), Protection de la faune et de la flore aquatiques (14.1 ; 14.2 ; 14.4 ; 14.5 ; 14.a ; 14.b), Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.4 ; 15.5 ; 15.6 ; 15.8 ; 15.9 ; 15.a ; 15.b ; 15.c), Partenariats pour la réalisation des objectifs (17.3 ; 17.6 ; 17.7 ; 17.9 ; 17.15 ; 17.16 ; 17.17 ; 17.18 ; 17.19)*

Résultat	Indicateurs de	Ligne de base	Cible	Source/ moyen de	Partenaires	Hypothèse
----------	----------------	---------------	-------	------------------	-------------	-----------

stratégique	performance			vérification		
4. La population bénéficie de la mise en œuvre des politiques adoptées par le gouvernement algérien en consécration du droit constitutionnel à un environnement sain et en lien avec ses objectifs de transition énergétique, ainsi qu'en conformité avec les traités environnementaux multilatéraux portant, entre autres, sur la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, la gestion des risques majeurs, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres	Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources disponibles en eau douce (%) (ODD 6.4.2)	137.9204 (2019)	Au-dessus de 25 % de stress hydrique, 4 classes pour identifier les différents niveaux de gravité du stress : No stress <25% / faible 25 % - 50 / moyen 50 % - 75 / élevé 75-100 critique >100	SDG Global Database	Min. de l'Environnement et des Energies renouvelables Min. de l'Energie et des Mines Min. de l'Agriculture et du Développement Rural Conseil National Economique, Social et Environnemental Min. de la Pêche et des Productions Halieutiques Ministère des Travaux publics, de l'Hydraulique et des Infrastructures de base	Respect des engagements de l'Algérie vis-à-vis des conventions internationales ; Le Gouvernement priorise les aspects environnementaux, l'économie verte et bleue dans sa stratégie de DD ; Les mécanismes d'accompagnement pour la transition énergétique sont mis en place ; Des données environnementales désagrégées sont disponibles et accessibles ; La société civile et le secteur privé sont engagés et impliqués sur la thématique environnementale ;
	Superficie d'écosystèmes forestiers gérés de manière durable (plans de gestion, plans d'aménagement opérationnels)	166.187 ha	550.000 ha (2027)	Archives, rapports, documents officiels de l'administration des forêts		
	Taux de production d'électricité grâce aux énergies renouvelables	0,4% (source : IEA)	13,3%* * Objectif 2030 de l'Algérie : 27% (ministère de l'Environnement)	Bilan énergétique national 2019 https://www.energy.gov.dz/Media/galerie/bilan_energetique_national_2019_5f7b107553bcd.pdf		
	Taux d'émission de CO2	151.670 kt de CO2 (2019)	Réduction de 4.2% (2027) *	Inventaire national de GES		

			<p>par rapport à 2015 sans soutien international et 13.2% (2027)* avec</p> <p>*Objectif de l'Algérie à horizon 2030 : Réduction de 7% par rapport à 2015 (sans soutien international) et de 22% (avec soutien international) - CPDN</p>			
	<p>Réduction de l'impact des produits chimiques sur l'environnement</p>	<p>Nombre de textes régissant cet aspect ;</p> <p>Existence ou non de stratégies nationales, sectorielles ou locales ;</p>	<p>Nombre de textes élaborés pour répondre aux besoins de la Partie algérienne (Cible ONUDI : Contribuer à l'approbation ou à la promulgation de 1 loi(s), règlement(s) ou politique(s)) ;</p> <p>stratégies développées grâce au CCDD ;</p> <p>Nombre de personnes bénéficiant d'activités de renforcement des capacités (Cible ONUDI : Former 96 nouveaux responsables de la mise en œuvre des politiques</p> <p>Nombre de (notamment relatives aux MCPD)</p>	<p>Rapports/bilans de la mise en œuvre du CCDD23-27 ;</p> <p>Procès-verbaux de la Structure de pilotage</p>	<p>Secteurs de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrie, principalement, plus tout autre secteur ou acteur susceptible d'être associé</p>	

			Nombre d'activités de sensibilisation et d'information à l'adresse des acteurs privés (société civile, universitaires, secteur privé) et du grand public			
	Lutte contre la pollution plastique, y compris dans les milieux marins	Idem	Idem	Idem	Secteurs de l'environnement et de la pêche principalement, plus tout autre secteur ou acteur susceptible d'être impliqués	
	Développement durable des milieux urbains	Idem Proposition du SNU pour cet indicateur : Nombre de ville dotées de plans de gestion durable	Idem	Idem	Secteurs de l'habitat, de l'intérieur, de l'environnement, des transports, principalement, plus tout d'autre secteur ou acteur concernés	
	Développement des pratiques agricoles durables	Idem Proposition du SNU pour cet indicateur : Nombre de chaînes de valeur gérée de manière durable Nombre d'exploitations adoptant des pratiques durables	Idem	Idem	Secteurs de l'agriculture et de l'environnement, principalement, plus tout autre secteur ou acteur susceptible d'être impliqués	
	Produit 4.1 : Les cadres juridiques et les dispositifs institutionnels nationaux pour la lutte contre les changements climatiques, la préservation des écosystèmes, la gestion des risques majeurs, la transition énergétiques sont renforcés, tout en tenant compte de la dimension genre.					
	Produit 4.2 : Les politiques publiques stratégies et plans d'actions sectoriels et locaux de préservation de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques, de gestion des risques majeures, de transition énergétique et de préservation des écosystèmes sont actualisées et mises en œuvre (pour répondre aux exigences de conformité avec les cadres environnementaux multilatéraux au titre desquels l'Algérie s'est engagée.					
	Produit 4.3 : Les capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre des cadres environnementaux multilatéraux au titre desquels l'Algérie s'est engagée sont renforcées, en veillant au respect de la parité hommes/femmes.					

ANNEXE II : ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS

Le financement des actions convenues au titre de ce Cadre de coopération (ressources disponibles et financement à mobiliser) est reflété par une estimation budgétaire jointe au Cadre de coopération. Les détails relatifs au financement du Cadre de Coopération seront précisés par un Cadre de financement pluriannuel du CCDD, qui sera annexé au Cadre de Coopération.

Les deux Parties conviendront d'une stratégie de mobilisation de ressources permettant de financer ce Cadre de coopération au-delà du partage des coûts qui accompagne certains programmes par les agences. La mobilisation de ressources se fera, en coordination avec le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger, auprès de partenaires nationaux publics ou privés ; des partenaires de développement ; fonds globaux et toutes autres opportunités existantes à travers les canaux de financement multilatéraux et fonds spécialisés.

	Agences	Ressources disponibles (USD)	Ressources à mobiliser (USD)	Total (C+D)
Axe 1 : Diversification économique et promotion de l'investissement	FIDA	1 200 000		1 200 000
	ILO	3 460 000	8 500 000	11 960 000
	ITC	500 000		500 000
	OMPI	470 000		470 000
	ONUDI		3 000 000	3 000 000
	PNUD	7 370 000	0	7 370 000
	FAO	1 310 000	800 000	2 110 000
	Total	14 310 000	12 300 000	26 610 000
Axe 2 : Bonne Gouvernance	UNFPA	500 000	500 000	1 000 000
	UNICEF	1 190 000	1 000 000	2 190 000
	ILO	300 000	3 000 000	3 300 000
	UNODC	3 500 000	4 000 000	7 500 000
	ONUSIDA	40 000	100 000	140 000
	PNUD	1 400 000	6 950 000	8 350 000
	Total	6 930 000	15 550 000	22 480 000
Axe 3 : Développement Humain et Social	UNICEF	3 966 000	6 768 000	10 734 000
	UNFPA	1 350 000	650 000	2 000 000
	OMS	3 008 331	2 221 683	5 230 014
	ILO	200 000	2 000 000	2 200 000
	ONUSIDA	150 000	500 000	650 000
	Total	8 674 331	12 139 683	20 814 014
Axe 4 : Environnement, Transition énergétique et Economies d'énergie	FAO	2 620 000	5 100 000	7 720 000
	UNIDO	11 102 755	6 000 000	17 102 755
	PNUD	3 414 233	5 643 211	9 057 444
	ILO	40 000	1 000 000	1 040 000
	UNICRI	500 000		500 000
	CLCPRO	615 000		615 000
	Total	18 291 988	17 784 211	36 076 199
Total CCDD 2023-2027		48 206 319	57 773 894	105 980 213

ANNEXE III : CADRE LEGAL

1. Considérant que le Gouvernement algérien (le « Gouvernement ») a conclu les accords énumérés ci-dessous avec les Nations Unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, et d'autres organisations du système des Nations Unies (« Organisations du système des Nations Unies »), qui sont applicables à leurs activités de programme en Algérie (les « Accords des Nations Unies ») dans le cadre du Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (le « Cadre de coopération ») ;
2. Considérant que les Accords des Nations Unies, ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention générale ») et/ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention des institutions spécialisées »), le cas échéant, constituent la principale base juridique existante pour la relation entre le gouvernement et chaque organisation du système des Nations Unies pour aider le pays à mettre en œuvre le cadre de coopération, et sont non exhaustives et sans préjudice de toute autre instruments que le gouvernement peut conclure, y compris des accords supplémentaires avec les organisations du système des Nations Unies aux fins de leurs activités dans le pays :
 - a. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (l'« Accord de base type en matière d'assistance »), signé par les deux parties le 20 juillet 1977. Le présent Cadre de coopération et le plan de travail de résultats conjoints spécifiant les activités programmatiques du PNUD (qui fait partie intégrante du Cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un document de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Le partenaire d'exécution et le PNUD signeront un accord de projet contenant les dispositions spécifiques pour chaque projet en plus du document de projet correspondant.
 - b. Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu le 20 novembre 1962.
 - c. Avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), outre la Convention des institutions spécialisées et son Annexe I relative à l'OIT, l'Accord sur l'établissement d'un Bureau de l'organisation à Alger signé le 6 avril 1967 et l'Accord type relatif à l'assistance technique signé le 15 novembre 1962.
 - d. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Accord de siège entre la FAO et la République Algérienne Démocratique et Populaire signé le 31 juillet 2001 et l'Accord entre la FAO et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire relatif au siège de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) conclu le 8 juin 2003. Il est entendu que le premier accord s'applique *mutatis mutandis* aux opérations et au personnel de la CLCPRO en Algérie.
 - e. Avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Accord de base conclu le 20 décembre 1962, suivi par l'accord d'installation du bureau en Algérie signé le 30 septembre 2013.
 - f. Avec l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), le Mémoire d'entente pour l'établissement du projet « EU CBRN » signé le 2 septembre 2015.
 - g. Avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Accord concernant l'établissement d'un bureau de l'organisation en Algérie signé le 30 janvier 2018.
3. En ce qui concerne toutes les agences, fonds et programmes du système des Nations Unies signataires, l'assistance au Gouvernement sera mise à disposition et sera fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque Organisation du système des Nations Unies.
4. Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement :
 - a. Applique à chaque Organisation du système des Nations Unies les dispositions pertinentes de la

Convention générale ou de la Convention des agences spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission.

- b. Accorde à chaque Organisation du système des Nations Unies, à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans Accords des Nations Unies applicable à cet organisme.
5. Les Volontaires internationaux des Nations Unies qui fournissent des services au nom d'une organisation du système des Nations Unies ont droit aux privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires de cette organisation du système des Nations Unies.
6. Les privilèges, immunités et facilités accordés à une organisation du système des Nations Unies en vertu du cadre de coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le gouvernement à toute autre organisation du système des Nations Unies signataire du cadre de coopération.
7. Sans préjudice des accords des Nations Unies, le gouvernement est responsable de toute réclamation que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords du présent Cadre de Coopération, sauf si le gouvernement et l(es) organisations du système des Nations Unies concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.
8. Rien dans ou en rapport avec le présent Cadre de coopération ne sera réputé :
 - a. Une renonciation, expresse ou implicite, aux privilèges et immunités de toute organisation du système des Nations Unies au sens des accords cités dans cet annexe III portant cadre légal; ou
 - b. L'acceptation par toute Organisation du système des Nations Unies de la compétence des tribunaux de tout pays sur les différends découlant du présent Cadre de coopération, que ce soit en vertu de la Convention générale ou de la Convention des institutions spécialisées, des Accords de coopération et d'assistance des Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Cadre de coopération doit être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités

